

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 25.00
Etranger 30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. Gobelins 26-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LA FRANCE AU TRAVAIL

sous le Front populaire

Colonel CHARLOT

LES ÉTATS-UNIS NE RESTERONT PAS NEUTRES

Franklin ROOSEVELT

Contre l'octroi de la belligérance à Franco

Gabriel BRAVARD

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

LIBRAIRIE DE MÉDICIS

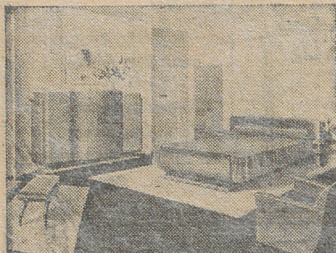
3, Rue de Médicis, Paris (VI^e)

Raymond MILLET

TROIS MILLIONS D'ÉTRANGERS EN FRANCE

Les Indésirables... et les autres

1 volume de 160 pages. 15 fr.



ATELIERS Paul Giordano

22, R. MARSOULLAN, PARIS-12^e

Demander la
revue illustrée
N^o 21
Envo franco

L'éditeur Debresse, 38, rue de l'Université, Paris, soldé au prix de 10 fr. une fin de succès « *Les Origines du Judaïsme et du Christianisme* » par l'abbé Fabry que la critique a salué comme un document définitif. Un fort volume de 336 pages, format 14x23, en parfait état (valeur actuelle, 30 fr.). Joindre le montant à la commande.

GROUPEMENT D'ACHAT CHARBONNIER

en faveur des ligueurs

TOUS COMBUSTIBLES

Conditions avantageuses aux Ligueurs qui voudront bien justifier de leur qualité en transmettant la commande à

M. GARCIN

8, rue Aug.-Lançon, Paris-13^e

Téléphone : Gobelins 06-40

COLIS-RÉCLAME

POUR VOS PLANTATIONS arbres fruitiers, création jardins et vergers, adressez-vous à **S. FAURE**, 71, route de Rueil, Le Chesnay (S.-et-O.), 5 rosiers nains, 18 fr. Par 10 nains, 30 fr. 10 grimpants, 50 fr.

Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04
50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir **Catalogue**

ATELIERS ET EXPOSITIONS

6, bd Voltaire, Paris-11^e. Tél. Roquette 10 04 **L franco**

CRAPOUILLOT

publie un numéro spécial sensationnel sur

SEPTEMBRE 38

par EMERY, DIOR, DESCHAMPS, BERNIER ET GALTIER-BOISSIERE

La livraison brillamment illustrée: 15 fr.

RAPPEL DES NUMEROS SPECIAUX A GRANDS SUCCES :

LA FRANC-MAÇONNERIE : 15 fr. LE SANG DES AUTRES : 15 fr. LA LEGION D'HONNEUR : 15 fr. Les conceptions modernes de LA SEXUALITE : 15 fr. CRIME ET PERVERSIONS : 15 fr. ; LES JUIFS : 15 fr. CRAPOUILLOT, 3, place de la Sorbonne, PARIS, (ch. p. 417-26)

LIBRES OPINIONS*

LA FRANCE AU TRAVAIL

sous le Front populaire

Par le Colonel CHARLOT

Production et rendement

Au temps présent s'affirme une recrudescence des attaques contre la conduite des affaires publiques par les dirigeants désignés en juin 1936 par la volonté du peuple, en incriminant, avec de plus en plus de véhémence « les effroyables résultats de deux ans de gestion du Front populaire » et certains souhaitent qu'un bilan schématique — naturellement approprié aux fins poursuivies — vienne, sous couleur d'éclairer l'opinion, et par passion partisane, dresser les Français les uns contre les autres. Que ce mobile ne soit pas des plus recommandables, c'est une évidence regrettable, alors qu'un tel bilan reste vicié par des procédés d'où la simple honnêteté intellectuelle est trop souvent absente.

Dans la hâte à justifier cette thèse, on n'hésite pas à mettre en parallèle des résultats pris en des périodes de temps dissemblables, comparant, suivant les besoins de la cause, des renseignements statistiques de 1913 à ceux de 1937, de 1928 à 1938, de 1932 à 1938, voire même de 1936 à 1937, ou de 1937 à 1938 !

Pour l'esprit le moins averti, c'est là une méthode d'examen anti-scientifique, exempte de la plus élémentaire probité et dont les conclusions sont par suite sans valeur. En règle générale et avec le souci de la correction indispensable en l'espèce, si l'on se propose d'étudier deux stades de l'activité humaine, de toute nécessité il est obligatoire de ne mettre en parallèle que deux espaces de temps rigoureusement égaux. C'est là le principe liminaire qui a servi de base à cet état du sincère bilan de la gestion des affaires publiques par les représentants les plus qualifiés issus de la majorité exprimée par le suffrage universel en juin 1936.

Ici sont mis en comparaison les principaux modes d'activité de ce pays correspondant strictement aux deux périodes de deux années : 1^{er} juil-

let 1934 au 30 juin 1936 d'une part et 1^{er} juillet 1936 au 30 juin 1938 d'autre part.

Par ailleurs, pour qu'elles ne prêtent pas à discussion, les données de cet exposé ont été exclusivement empruntées aux Bulletins de la Statistique Générale de la France.

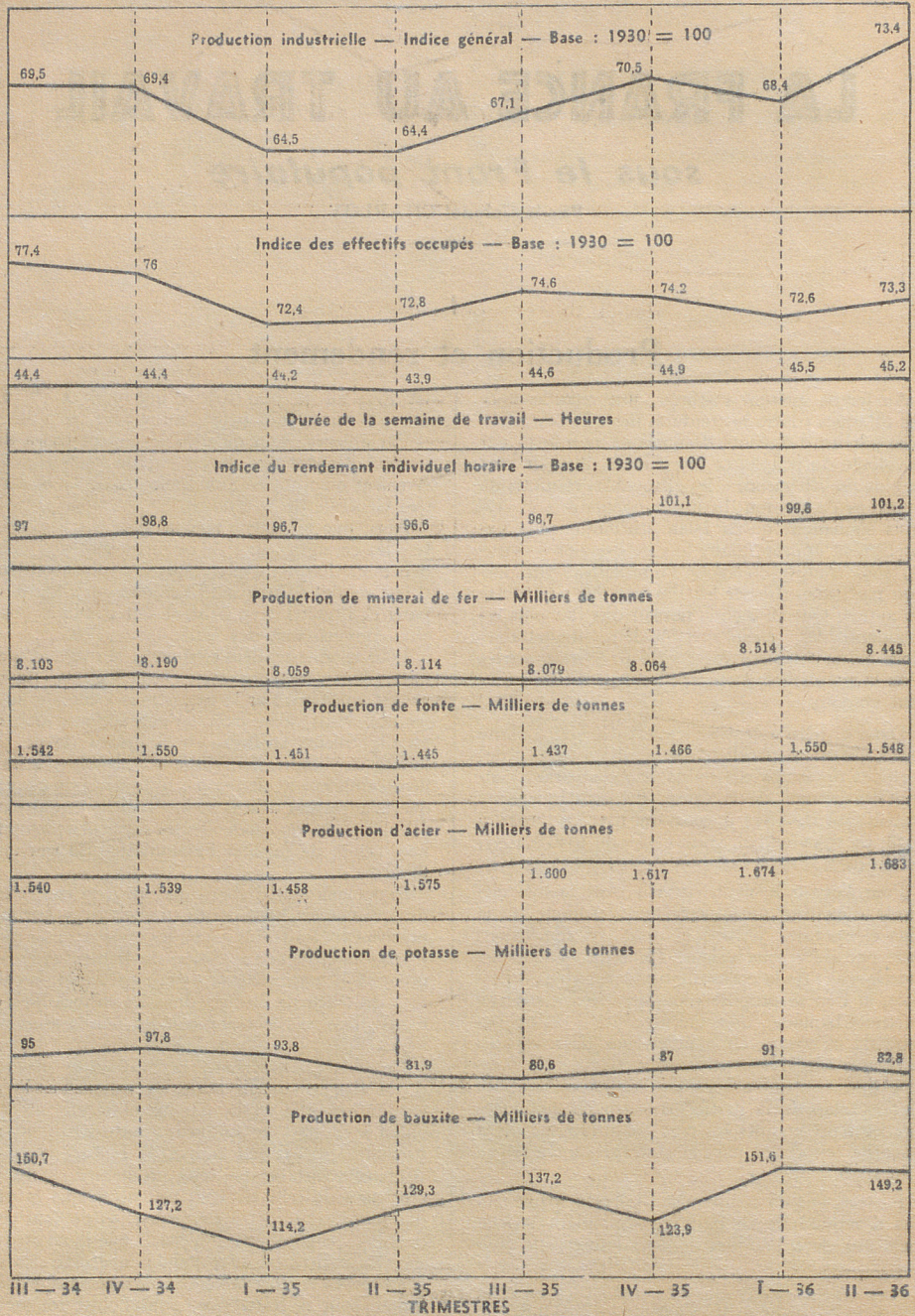
Ainsi que le lecteur pourra aisément le constater, les enseignements de ce bilan sont alors bien différents de ceux que certains proclament aujourd'hui en des affirmations erronées où l'esprit de parti et l'intérêt trop évident ont obnubilé l'examen consciencieux des faits.

Pour chaque matière examinée, il s'agit d'indiquer, dans leur succession chronologique, les résultats constatés par la Statistique Générale de la France. Mais, à ne citer qu'une accumulation de renseignements chiffrés, on risquerait de ne pas laisser une impression claire et durable ; il faut nécessairement avoir recours à la méthode graphique, s'adressant à la mémoire visuelle et qui seule a la propriété de condenser les variations des phénomènes et de faciliter l'assimilation de leur synthèse.

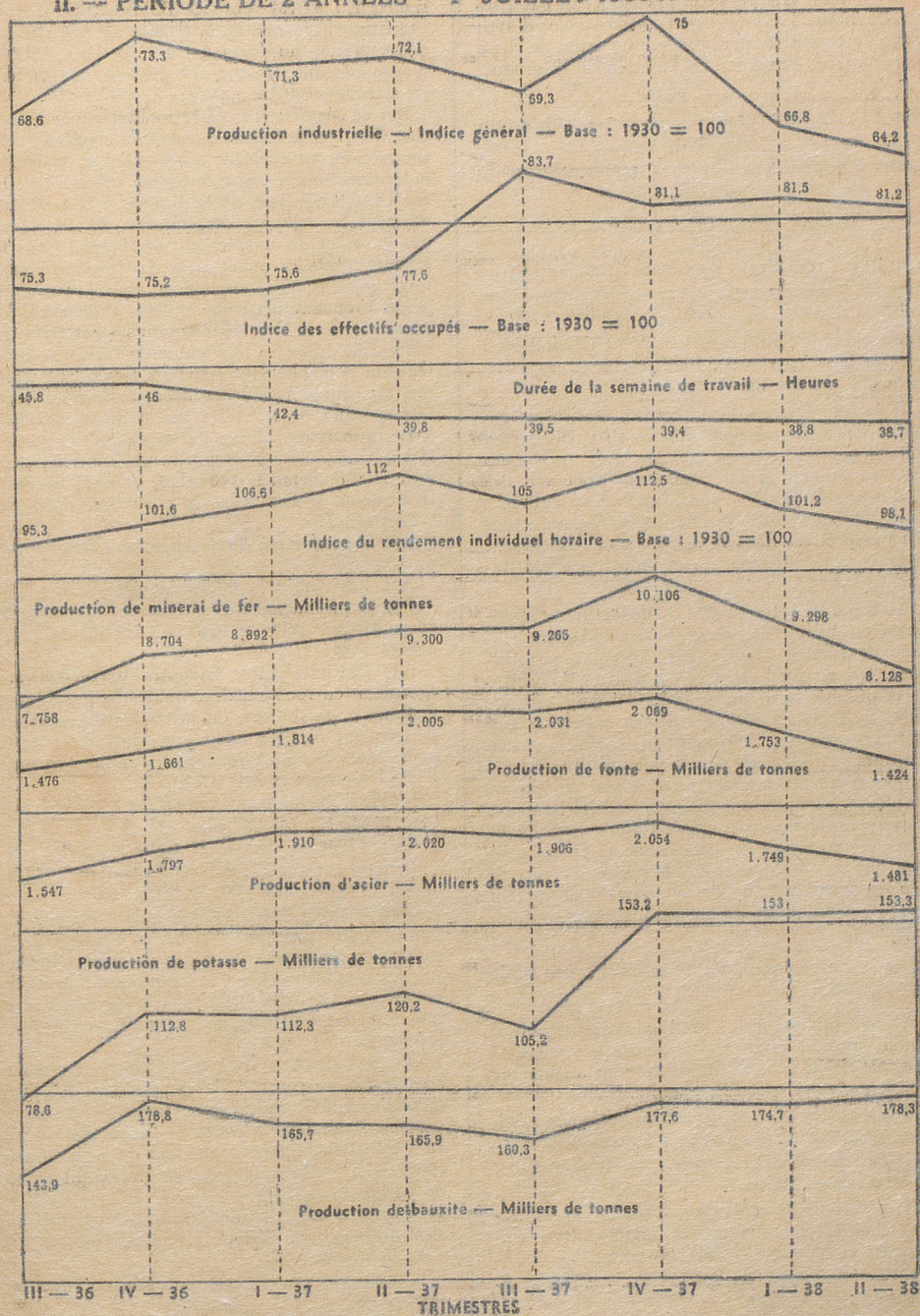
Rappelons tout d'abord que, pour la confection des graphiques, sont portés en abscisses — horizontalement — les temps — ici les trimestres — pour ne pas surcharger l'attention du lecteur, et en ordonnées — verticalement — la représentation chiffrée des facteurs étudiés dans les mêmes laps de temps, une courbe réunissant les points ainsi obtenus.

Le plus généralement, la Statistique générale de la France traduit ses observations à l'aide « d'indices ». Quand, par exemple, elle indique qu'en avril 1935 la production industrielle est représentée par 93 par rapport à la base 100 en 1913, cela signifie que cette production est les 93 centièmes de celle de 1913 ou encore que la production d'avril 1935 a été évaluée en prenant celle de 1913 comme unité. Il s'ensuit que la comparaison des indices est aussi valable que celle des valeurs réelles et c'est la condition nécessaire et suffisante pour la statistique, dont l'objet est moins

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

I. — PÉRIODE DE 2 ANNÉES — 1^{er} JUILLET 1934 AU 30 JUIN 1936

II. — PÉRIODE DE 2 ANNÉES — 1^{er} JUILLET 1936 AU 30 JUIN 1938



de chiffrer en valeur absolue les éléments étudiés, que de mettre en évidence leur relativité.

Il est d'ailleurs possible de changer la base des observations. La production industrielle d'avril 1935, représentée par l'indice 93 avec la base 1913 = 100, s'exprime en fonction de la produc-

tion P₁₃ de 1913 par $\frac{93 \times P_{13}}{100}$. Si on veut la rap-

porter à la production de 1932, représentée par 96

avec base 1913, soit $\frac{96 \times P_{13}}{100}$, on a

$$\frac{93 \times P_{13}}{100} : \frac{96 \times P_{13}}{100} = \frac{93 \times P_{13}}{100} \times \frac{100}{96 \times P_{13}} = \frac{93}{96} =$$

0,968 ou 96,8 c'est-à-dire le rapport des indices ; avec la base 1932=100, l'indice d'avril 1935 devient 96,8 au lieu de 93.

D'autres renseignements de la Statistique générale de la France sont donnés en valeur réelle, soit en nombre, soit en tonnage. Les graphiques annexés, suivant le cas, traduisent donc soit des nombres, soit des tonnages, soit des indices ; mais, quel que soit le procédé adopté, leurs variations respectives dans le temps sont fidèlement observées et conduisent à des indications profitables.

Au cours de cet exposé, des déductions s'imposent en complète opposition aux fallacieux slogans de combat aujourd'hui claironnés par certains. Ici, où prédomine la passion de la vérité, de la probité dans l'information, il était tout indiqué de livrer les résultats de ces recherches aux esprits avertis des lecteurs de ces *Cahiers*, encore que leur conviction soit déjà bien assise. Il n'échappe pas d'ailleurs que des adversaires en nieront l'évidence, s'empressant de les interpréter, suivant la juste expression d'Auguste Comte, dans la limite de leur aberration personnelle ; enfin pour ceux qui les contesteraient, nous leur laissons le soin — avec beaucoup de patience — de reprendre ce travail, dont les sources officielles ont été indiquées.

Les problèmes examinés au cours de cette étude concerneront :

A) *La production*. — Production dans son ensemble, d'après l'indice général de la Statistique Générale de la France. Production en minerai de fer, fonte, acier, potasse, bauxite.

B) *La consommation* de houille, d'huiles minérales, d'électricité, les ventes d'automobiles.

C) *Le commerce extérieur*. — Importations, exportations en poids.

D) *L'activité des échanges*, traduite par les wagons chargés et tonnages des marchandises embarquées et débarquées dans les ports.

E) *Les variations du nombre des faillites et liquidations judiciaires*.

A) PRODUCTION

La production industrielle d'ensemble (1) représentée par les variations de l'indice général de la Statistique Générale de la France a enregistré une augmentation au cours de la 2^e période, l'indice moyen passant de 68,4 (1^{re} période) à 70,1 avec un accroissement de 2,48 %.

Sur ce chapitre, il a paru intéressant de rechercher dans quelle mesure le travail a coopéré à cette production, en évaluant à cet effet le rendement individuel horaire, si controversé aujourd'hui. La Statistique Générale de la France publie périodiquement les résultats des enquêtes des ingénieurs des mines et des inspecteurs du Travail dans les établissements occupant plus de 100 personnes, investigations qui s'appliquent ainsi à des entreprises groupant plusieurs millions d'ouvriers. On y trouve des indices représentant les effectifs employés, la durée de la semaine de travail, compte tenu du demi-chômage (ouvriers travaillant moins que les heures habituelles hebdomadaires), l'activité, produit des effectifs par la durée ci-dessus.

Le rapport de l'indice de la production générale à celui de l'activité donne la productivité, c'est-à-dire le rendement individuel horaire, à condition que ces indices aient la même base d'origine.

Soit en effet :

P₃₀ la production du 3^e trimestre 1930 (tonnage ou nombre) ;

A₃₀ l'activité à la même époque ;

P₃₇ la production du 3^e trimestre 1937 obtenue en multipliant celle de 1930 par l'indice du 3^e trimestre 1937 ;

A₃₇ l'activité du 3^e trimestre 1937 exprimée également en fonction de celle de 1930 prise comme unité ; ces indices, rapportés à 1930, sont respectivement de 69,3 pour la production et de 66 pour l'activité. L'utilisation des indices donne : P₃₇ = P₃₀ × 69,3 et A₃₇ = A₃₀ × 66.

L'indice du rendement individuel horaire, avec base 1930=100 est par suite :

$$\frac{P_{37}}{A_{37}} : \frac{P_{30}}{A_{30}} = \frac{P_{30} \times 69,3}{A_{30} \times 66} \times \frac{A_{30}}{P_{30}} = 105$$

C'est d'après cette méthode qu'ont été évalués, par trimestre pour les 2 périodes envisagées, les indices du rendement individuel horaire condensés par les graphiques I et II qui indiquent parallèlement les indices des effectifs et la durée de la semaine de travail, toujours compte tenu du demi-chômage.

On peut constater que les effectifs occupés se sont accrues au cours de la 2^e période, de 6,33 % dans l'ensemble, contribuant ainsi à freiner le chômage, alors que la durée de la semaine de travail, qui s'était maintenue autour de 44 heures au cours de la première période, est descendue autour de 39 heures en 1938.

La productivité, rendement individuel horaire, s'est accrue d'une période à l'autre, de 5,58 % dans l'ensemble.

L'augmentation constatée de la production,

(1) Voir graphiques I et II, pages 36 et 37.

malgré une réduction des heures de travail est donc la conséquence d'une part, de l'accroissement des effectifs occupés et, à l'encontre de ce qu'on prétend, d'une productivité plus accusée.

D'une période à l'autre, la production de minéral de fer, en tonnage, n'a cessé de croître, la moyenne trimestrielle passant de 8.196 à 8.994 milliers de tonnes, soit une augmentation de 9,73 %.

La production de fonte également s'est très sensiblement accrue, la moyenne trimestrielle passant d'une période à l'autre de 1.498 à 1.780 milliers de tonnes, accusant une plus-value de 18,75 %.

La production d'acier a enregistré des fluctuations similaires, la moyenne trimestrielle variant, d'une période à l'autre, de 1.586 à 1.808 milliers de tonnes, soit un accroissement de 14 %.

La production de potasse a manifesté une progression encore plus importante, la moyenne trimestrielle passant de 88,7 à 123,6 milliers de tonnes, d'où augmentation de 39,25 % en faveur de la 2^e période.

La production de bauxite s'est également accrue, la moyenne trimestrielle de 135,4 milliers de tonnes, pour la 1^{re} période atteignant 168,1 pour la 2^e période, avec un accroissement de 24,18 %.

La production de machines et d'automobiles, représentée par 100 en 1929, s'établit pour les machines :

a) Avant le 31 mai 1936, en 1934 à 63,1, en 1936 à 61,1.

b) Après le 1^{er} juin 1936, en 1936 à 69,9, en 1937 à 79,7 en 1938 (5 mois) à 74,5.

Et pour les automobiles :

a) Avant le 31 mai 1936, en 1934 à 69, en 1936 à 61,3 ;

b) Après le 1^{er} juin 1936, en 1936 à 79,1, en 1937 à 80,1 en 1938 (5 mois) à 79,5.

Ici encore, augmentation sensible de la production.

Il y a lieu enfin de signaler, toujours d'après la Statistique Générale de la France, que le nombre de chômeurs secourus qui était en moyenne de 409.400 en fin de mois pendant la période 1^{er} juillet 1934-30 juin 1936, est tombé à 376.400 pendant la période 1^{er} juillet 1936-30 juin 1938, soit une diminution de 33.000 unités, c'est-à-dire de 8 %.

Cette régression du chômage aurait évidemment été moins accusée si, comme il a été indiqué précédemment, les effectifs employés par les grandes entreprises ne s'étaient accrus de 6,33 %.

B) CONSOMMATION — COMMERCE EXTERIEUR — ECHANGES (1).

La consommation de houille — compte tenu de la production, des importations, exportations, des mouvements des stocks sur le carreau des mines — a progressé d'une période à l'autre ainsi que l'indique le graphique. La consommation trimestrielle moyenne a varié de 16.596 à 18.319 milliers de tonnes, avec un surcroît de 10,37 %.

La consommation d'huiles minérales a suivi une évolution du même genre, l'indice trimestriel moyen passant de 173 à 206 d'une période à l'autre avec une augmentation de 15,60 %.

La consommation d'électricité s'est signalée par une progression également importante, l'indice trimestriel moyen passant de 121 à 135, avec une plus-value de 11,57 %.

Les ventes de véhicules automobiles de toute nature, neufs et d'occasion, se sont grandement accrues, la moyenne trimestrielle des transactions ayant porté sur 50.760 voitures au cours de la 1^{re} période et sur 60.060 voitures pendant la seconde période, soit une augmentation de 18,32 %.

Le commerce extérieur, en tonnage, non compris la houille et le cabotage, aussi bien en ce qui concerne les importations que les exportations, a traduit une suractivité des échanges. La moyenne trimestrielle est passée d'une période à l'autre de 6.147 à 6.680 milliers de tonnes pour les importations, avec une augmentation de 8,67 % et de 6.830 à 7.139 milliers de tonnes pour les exportations, avec un accroissement de 4,52 %.

Il est coutume de se lamenter sur la faiblesse des exportations qui, en valeur, excèdent les importations, provoquant un déficit de la balance commerciale aux répercussions monétaires connues ; on peut constater ici qu'au contraire, en tonnage, les exportations sont supérieures aux importations ; c'est l'intervention des prix qui renverse la proportion.

Certains considèrent que le rapport du tonnage des produits ouvrés exportés à celui des importations, non compris la houille, est le signe d'une activité commerciale favorable. Le graphique montre que ce rapport, qui a constamment regressé au cours de la première période, pendant la seconde a cessé de fléchir pour progresser quelque peu.

Le commerce extérieur, d'après ce qui précède, n'a donc pas été plongé dans le marasme par le Front populaire.

On convient généralement que l'activité des échanges est matérialisée par les transports de marchandises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

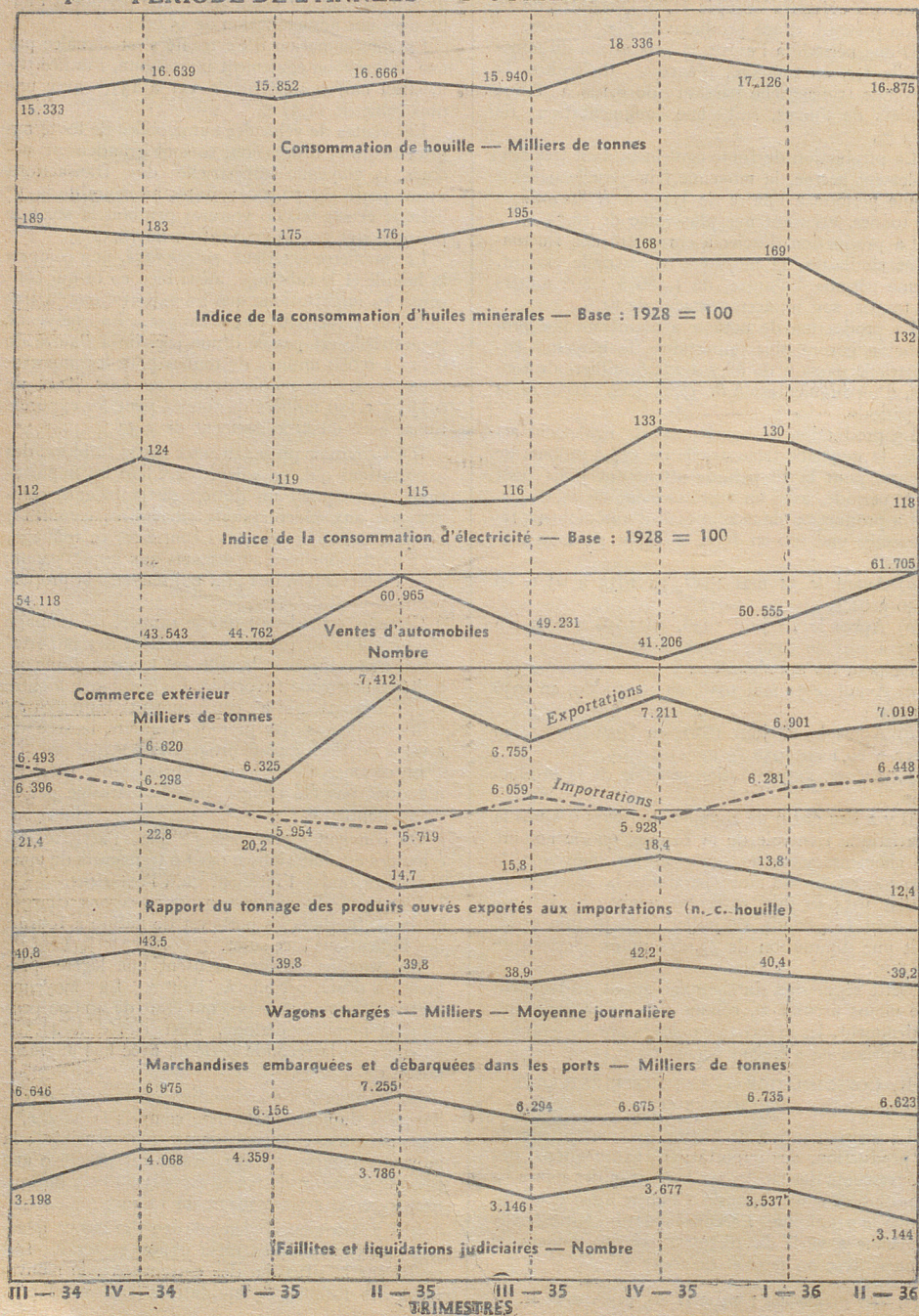
L'examen du mouvement des wagons chargés et du trafic dans les ports est de nature à fournir des indications à ce sujet.

Les wagons chargés accusent une légère progression d'une période à l'autre. La moyenne journalière par trimestre, qui était de 40.600 pendant la première période, s'est élevée à 41.500 au cours de la seconde période, avec une augmentation de 2,22 %.

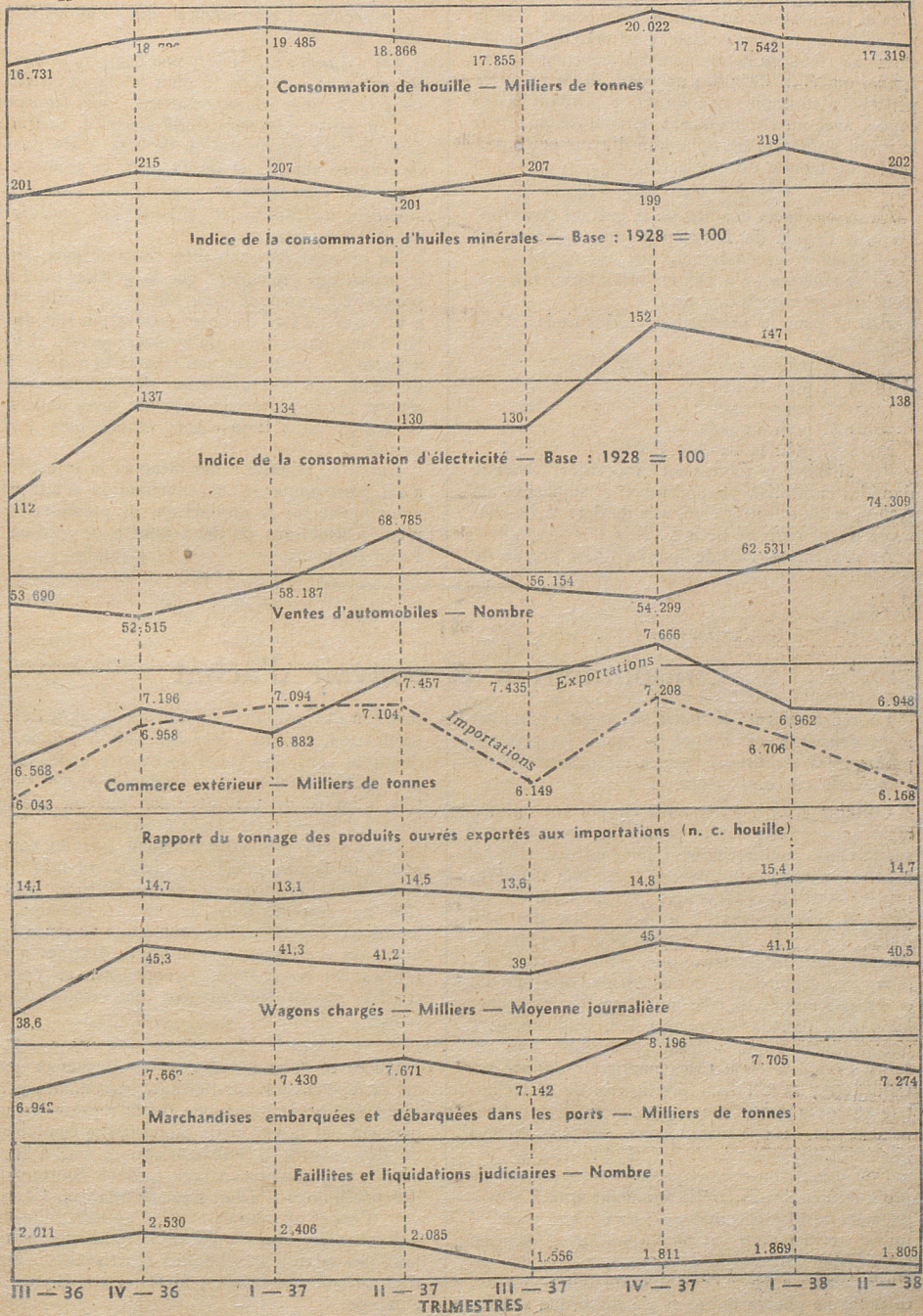
Le tonnage des marchandises embarquées et débarquées dans les ports, non compris la houille, a enregistré une extension encore plus sensible ; la moyenne trimestrielle du trafic est passée d'une période à l'autre de 6.670 à 7.503 milliers de tonnes, avec un accroissement de 12,49 %.

S'il y avait eu réellement une déficience générale des échanges, sa répercussion se serait fait sentir sur la situation des entreprises ; le mouvement des faillites et liquidations judiciaires peut

(1) Voir graphiques I bis et II bis, pages 40 et 41.

I^{bis} — PÉRIODE DE 2 ANNÉES — 1^{er} JUILLET 1934 AU 30 JUIN 1936

II^{bis} — PÉRIODE DE 2 ANNÉES — 1^{er} JUILLET 1936 AU 30 JUIN 1938



renseigner sur ce point particulier. Or, ainsi que l'indique le graphique, la décroissance des faillites et liquidations judiciaires, commencée vers le milieu de la première période, s'est nettement poursuivie au cours de la seconde. La moyenne trimestrielle, qui était de 3.014 au cours de la première période, n'était plus que de 2.009 pendant la seconde, avec un fléchissement notable de 44,41 % ; le Front populaire est donc loin d'avoir porté préjudice au monde du commerce.

**

Au terme de cet examen de la gestion des affaires sous l'égide du Front populaire, il convient d'en résumer les enseignements.

La production n'a pas été amoindrie, enregistrant des accroissements de :

2,48 % pour la production industrielle d'ensemble ;

9,73 % pour le minerai de fer ;

18,75 % pour la fonte ;

14,00 % pour l'acier ;

39,25 % pour la potasse ;

24,18 % pour la bauxite.

Par ailleurs, le rendement individuel horaire dans les entreprises importantes a augmenté de 5,58 % et les effectifs employés de 6,33 %, le chômage ayant regressé de 8 %.

La consommation de houille s'est accrue de

10,37 % ; celle des huiles minérales de 15,60 % ; celle de l'électricité de 11,57 %.

Les ventes d'automobiles ont augmenté de 18,32 %.

Les échanges extérieurs, non compris la houille, se sont accrues de 8,67 % pour les importations et de 4,52 % pour les exportations. Les transports ont enregistré une suractivité marquée, se traduisant par une augmentation de 2,24 % du nombre de wagons chargés et de 12,49 % en tonnage du trafic dans les ports.

Enfin, les faillites et liquidations judiciaires ont diminué de 44,41 %.

En présence de semblables constatations, les délégations qui prétendent que la gestion du Front populaire a provoqué une « atonie de l'industrie », a fait que « l'état de notre production soit un sujet d'humiliation » et qu'en conséquence, il y ait urgence à « provoquer une résurrection de la productivité, une intensification des échanges pour réparer les ruines accumulées par deux années de démagogie sans frein » sont venues bien mal à propos !

Aussi, en réponse à des attaques si injustifiées, a-t-il paru opportun, en contribution d'ailleurs à une enquête sur la production, de présenter ici ce bilan schématique de deux années de gestion de Front populaire.

II

Consommation et pouvoir d'achat

Le redressement de notre économie, présentement déficiente, est l'objet de toutes les préoccupations, les conditions fiscales et sociales devant s'améliorer en conséquence.

Certains croient y parvenir en portant uniquement leurs efforts sur la production qui réagirait sur la consommation pour donner un nouvel essor à cette production même ; d'après une thèse fameuse — d'ailleurs quelque peu périmée — les produits s'échangeant toujours contre des produits, il suffirait de fabriquer pour accroître les ventes ; c'est méconnaître que, dans le circuit des échanges, s'interpose inévitablement l'être humain et ses possibilités de consommation, en particulier les parties prenantes à revenu fixe. Naguère, avec une production qui suffisait péniblement aux besoins solvables, cette thèse paraissait donner satisfaction ; avec l'essor prodigieux de la technique au cours de ces dernières années, le fonctionnement de ce système s'avère de plus en plus inopérant.

De surcroît, on estime que le développement du profit semble devoir être le stimulant apte à provoquer une reprise économique ; encore que ce profit utilise souvent pour parvenir à ses fins la solution simpliste et antisociale de la compression des salaires, allant ainsi à l'encontre du but poursuivi, ce profit ne pourra naître et s'étendre que si l'ab-

sorption des produits, suivant les facultés de consommation, répond à leur fabrication ; donc, pas de profit sans une vente corrélative épousant les possibilités d'achat du consommateur. En définitive, c'est ce dernier, avec son pouvoir d'achat, qui est à la base du circuit économique.

On conçoit par suite aisément que les contingences de la consommation s'inscrivent inévitablement dans l'évolution de la production, dont le rôle au surplus, dans la société humaine, est moins « d'engendrer des profits que de rendre service » et d'élaborer des produits destinés à être utilisés ou consommés. Economique et Pouvoir d'achat restent constamment en étroite dépendance.

**

Qu'est-ce donc que ce pouvoir d'achat et quelle est sa répercussion sur l'évolution économique ? Il serait évidemment erroné de le représenter uniquement par la valeur du moment des émoluments ou des salaires ; cette conception, vue ainsi en absolu, n'aurait aucun sens sans sa contre-partie des possibilités d'achat correspondantes. Ce pouvoir d'achat ne saurait avoir d'autre signification que considérée sous l'angle de la relativité : le rapport des salaires aux besoins à satisfaire, c'est-à-dire au coût de la vie ; mais ici une distinction s'impose.

On peut se laisser entraîner à n'envisager que le consommateur isolé, son pouvoir d'achat individuel étant représenté par le rapport de ses émoluments au coût de la vie qui lui est propre et appliquer les constatations en résultant à l'ensemble des consommateurs ; mais les déductions subséquentes seraient entachées d'erreur car, pour que l'économie collective soit satisfaite, il faudrait qu'il n'existât ni chômeurs ni demi-chômeurs, ce qui, hélas, est de moins en moins la situation actuelle !

Du point de vue de la communauté nationale qui mérite de retenir uniquement l'attention, c'est le montant global des salaires distribués, compte tenu du chômage et du demi-chômage, comparé au coût de la vie qui, seul, présente de l'intérêt, puisqu'il a une influence capitale, ainsi qu'on le constatera, sur la vie économique du pays.

Ce problème est examiné ci-après sous l'angle strictement objectif, d'après la méthode expérimentale, à l'aide des observations faites par la Statistique Générale de la France, que chacun est à même d'utiliser.

**

Comment évaluer le pouvoir d'achat collectif ainsi défini ?

Il résulte évidemment des heures de travail rétribuées et du salaire horaire correspondant.

Comme il a été indiqué dans la première partie de cette étude, la Statistique Générale de la France publie périodiquement les indices de « l'activité », produit des effectifs employés par la durée de la semaine de travail, c'est-à-dire l'ensemble des heures fournies à rétribuer ; elle donne, d'autre part, chaque année, les indices moyens des salaires horaires.

Comme il a été spécifié plus haut, on peut changer la base de ces indices, alors que leur comparaison conserve la même valeur que celle des nombres absolus qu'ils représentent, sous réserve de prendre la même origine de base (année). L'indice des salaires globaux distribués peut donc être représenté par le produit des indices de l'activité et du salaire moyen. Sans doute, ce salaire global moyen ne concerne, d'après la Statistique Générale de la France, que les ouvriers des établissements industriels occupant plus de 100 personnes ; mais on sait qu'aujourd'hui les jeu accéléré des incidences est tel que les autres traitements se mettent rapidement à l'unisson. Il est à signaler que les effectifs de ces établissements représentent actuellement plus du tiers du total des ouvriers et employés des entreprises patronales et que ce dernier total est sensiblement équivalent aux deux tiers du nombre de ménages recensés.

L'indice du salaire global — qui, au surplus, n'est qu'un pourcentage — semble donc pouvoir être retenu comme caractérisant la masse des émoluments distribués.

Le rapport des salaires globaux ainsi obtenus au coût de la vie, publié également par la Statistique Générale de la France, matérialise l'indice du pouvoir d'achat collectif.

L'année 1930 a été choisie comme base pour tous ces indices évalués, en rapportant à cette base les indices de la Statistique Générale de la France publiés avec des bases différentes. C'est ainsi que l'indice des salaires globaux distribués en 1934 avec un indice d'activité en 1930 de 71,4 et de salaire horaire moyen 95,3 sera par rapport à 1930 : $71,4 \times 95,3 = 68 = S_{34}$.

L'indice du coût de la vie, pour 1930 = 100, est 88,8 = V₃₄.

Pour évaluer, par rapport à 1930, l'indice du pouvoir d'achat collectif en 1934, on a :

$$\frac{S_{34}}{V_{34}} = \frac{S_{30}}{V_{30}} \times \frac{V_{30}}{V_{34}} = \frac{S_{30} \times 68}{V_{30} \times 88,8} \times \frac{V_{30}}{S_{30}} = 0,765 \text{ ou } 76,5 \text{ pour } 1930 = 100$$

88,8

C'est d'après cette méthode qu'ont été calculés les indices du pouvoir d'achat collectif, matérialisés par les graphiques I et II ci-annexés (pages 44 et 45).

Il est fait abstraction ici des valeurs en francs de ces éléments ; leur relativité seule est à retenir et reste valable pour suivre dans le temps l'évolution du pouvoir d'achat et le rapprocher des manifestations les plus caractéristiques de la vie nationale ; les enseignements qui en surgiraient apparaîtront sans nul doute au lecteur comme des plus profitables.

Les recherches, condensées dans les graphiques, s'appliquent à la période 1927-1938, au cours de laquelle notre économie a enregistré des fluctuations significatives. Les principaux points examinés ici, toujours à l'aide d'indices, concerneront les relations entre le pouvoir d'achat collectif et : la production industrielle ; le mouvement des échanges, traduit par les wagons chargés ; le trafic dans les ports (tonnage) ; le commerce extérieur (tonnage), non compris la houille ; la consommation, caractérisée par celle de la houille, de l'électricité, par l'indice du recouvrement d'impôts indirects, des taxes sur le chiffre d'affaires, par les fluctuations de l'indice des valeurs à revenu fixe (obligations) et variable (actions), des dividendes bruts distribués, enfin le mouvement de la population en France.

**

Le pouvoir d'achat collectif, de 1927 à 1930, a progressé de l'indice 91,5 à 100 ; de 1930 à 1935, il n'a cessé de fléchir pour se relever ensuite assez sensiblement (v. graphiques I et II, pages 44 et 45).

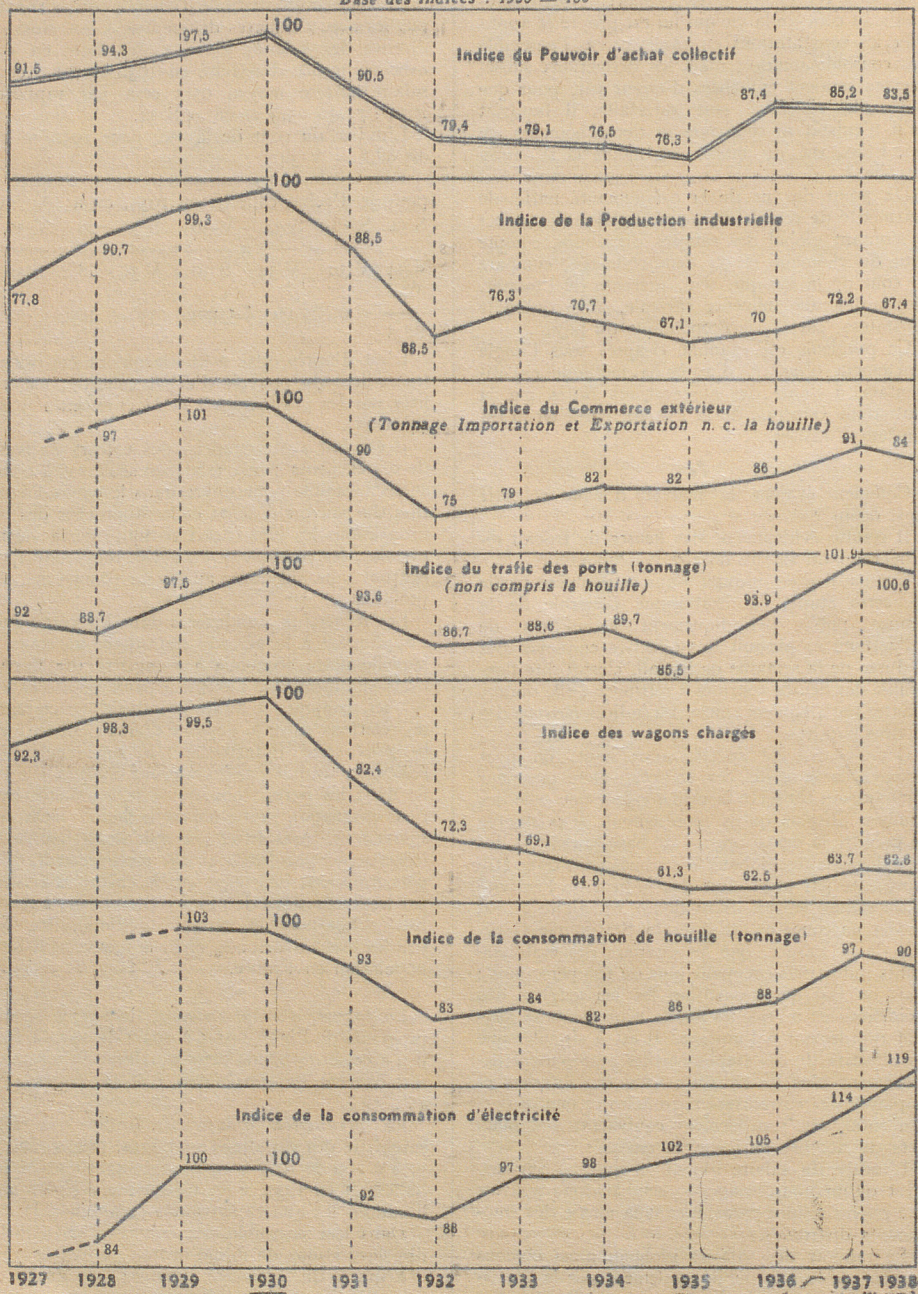
La production industrielle (indice général) a enregistré des variations similaires, progressant de 77,8 à 100 de 1927 à 1930, régressant ensuite jusqu'à 67,1 en 1935, pour marquer une légère amélioration, les années suivantes (graphique I).

Dans leur ensemble, les échanges ont traduit des fluctuations de même ordre.

L'indice du commerce extérieur — tonnage des importations et des exportations, non compris la houille — s'est avancé de 97 en 1927 à 100 en 1930,

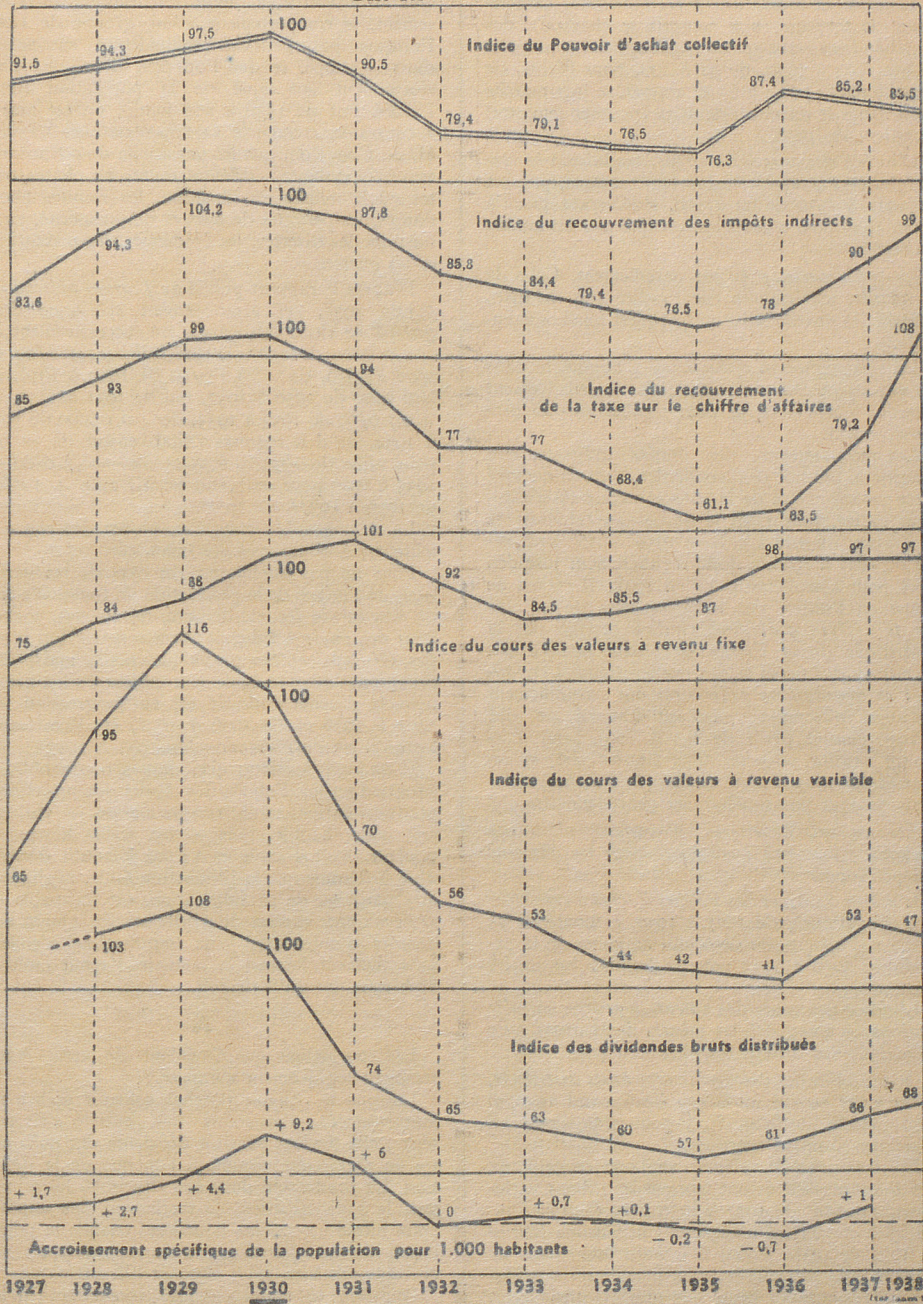
I. — Pouvoir d'achat et Production, Echanges, Consommation

Base des indices : 1930 = 100



II. — Pouvoir d'achat et Impôts, Valeurs boursières, Population

Base des indices : 1930 = 100



oscillant autour de 80 de 1931 à 1935, pour remonter de 1936 à 1938.

L'indice de *trafic des ports maritimes* caractérisant le tonnage (non compris le charbon) des marchandises embarquées et débarquées a progressé, de 1927 à 1930, de 92 à 100, pour fléchir, de 1930 à 1935, jusqu'à 85 et reprendre une marche ascendante et retrouver en 1938 (premier semestre) sa valeur de 1930.

L'indice des *wagons chargés*, traduisant le trafic intérieur, a suivi les mêmes fluctuations, passant de 1927 à 1930 de 92 à 100, s'abaissant jusqu'à 61 en 1935 pour s'accélérer quelque peu les années suivantes.

La *consommation évolue* pareillement. Celle de la *houille*, matérialisée par l'indice 100 en 1930, a fléchi les années suivantes et s'est améliorée ensuite.

La consommation d'*électricité* a augmenté dans les années précédant 1930, puis a sensiblement diminué jusqu'en 1934 pour s'enfler ensuite progressivement.

Les recouvrements des impôts indirects, non compris le produit des monopoles, sont en quelque sorte un baromètre de la consommation intérieure. Leur indice, fourni par la Statistique Générale de la France, ramené à la base 1930 = 100 s'est accru de 1927 à 1930, a fléchi régulièrement jusqu'en 1935 pour s'accélérer jusqu'en 1938. Il en est de même de l'indice des recouvrements de la *taxe sur le chiffre d'affaires*, indice corrigé par la Statistique de la France en tenant compte des variations des taxes et des exonérations. *Les faillites et liquidations judiciaires* ont naturellement été aussi influencées : elles ont diminué, de 1928 à 1930 (indice passé de 111 à 100), pour s'accroître ensuite jusqu'en 1935 (indice 166) et regresser de 1925 à 1938 (indice 81). Leurs variations ne sont pas représentées graphiquement.

Les valeurs boursières elles-mêmes n'ont pas échappé à l'évolution constatée pour les éléments qui précèdent.

L'indice du cours des *valeurs à revenu fixe* (rentes, obligations), de 1927 à 1930, a monté de 75 à 100 ; il est ensuite descendu au cours de la période de 1930 à 1935 pour se bonifier les années suivantes.

L'indice des cours des *valeurs à revenu variable* (actions) a enregistré les mêmes fluctuations avec cependant des différences plus accusées.

Quant à l'indice des *dividendes bruts distribués*, après avoir occupé un étiage élevé avant 1930, il s'est infléchi jusqu'en 1935 pour s'améliorer au cours des derniers exercices.

Les émissions de valeurs mobilières en capitaux des grandes sociétés ont marqué les mêmes variations, croissant de 1927 à 1930 pour diminuer entre 1930 et 1935 et marquant une sensible reprise en 1937 et 1938. Enfin, il a paru intéressant de signaler également ici les mouvements de la population française au cours des années considérées. C'est que l'observation montre que l'accroissement

démographique est, lui aussi, essentiellement régi par les événements historiques et économiques. Quand on étudie, à l'aide des résultats du recensement, le comportement d'un groupe de 1.000 Français par périodes équivalentes successives dans le temps, ce que l'on peut dénommer l'accroissement spécifique de la population (nous l'avons fait de 1930 à nos jours), on est amené à constater, comme le faisait remarquer naguère M. A. Cheysson, que les variations de cet accroissement spécifique « reflètent toutes les phases tristes ou heureuses de l'histoire, les récoltes abondantes, les périodes de paix et de prospérité, aussi bien que les disettes, les épidémies, les révolutions et les guerres ».

D'après le rapport publié au *Journal officiel* du 5 juin 1938, cet accroissement spécifique d'un groupe de 1.000 Français a été successivement de +2,7 0/00 de 1927 à 1928, de +4,4 0/00 de 1928 à 1929, de + 9,2 0/00 de 1929 à 1930, de +6 0/00 de 1930 à 1931, nul de 1931 à 1932, de +0,7 0/00 de 1932 à 1933, de +0,1 0/00 de 1933 à 1934, qu'il a régressé négativement de - 0,2 pour mille de 1934 à 1935 et de - 0,7 0/00 de 1935 à 1936 pour redevenir positif avec + 1 0/00 de 1936 à 1937.

La démographie française, source des consommateurs, a donc aussi été influencée.

Pour ne pas surcharger cet exposé, les variations de l'indice de la production de fonte, d'acier, de minerai de fer, de bauxite, de potasse, comme celui des navires marchands en construction n'ont pas été représentées graphiquement ; mais, leur évolution s'affirme également croissante lorsque le pouvoir d'achat collectif est en progression (de 1927 à 1930 et de 1936 à 1938) et décroissante lorsqu'il est en régression (de 1931 à 1935).

Il est aussi à retenir que, dans son ensemble, la situation en fin d'année des stocks des principaux produits nationaux de consommation — vin, sucre, maïs, houille, bois — est faible lorsque le pouvoir d'achat croît et s'élève lorsqu'il décroît, d'où il découle que la production seule, négligeant la répartition de sa fabrication, est incapable de se développer et cesse de rendre service. Quant aux denrées d'outre-mer, leurs importations s'enflent naturellement lorsque le pouvoir d'achat croît et fléchissent lorsqu'il décroît.

Les conclusions qui découlent de cette étude semblent logiquement s'imposer.

Lorsque le pouvoir d'achat collectif accuse un accroissement, l'économie tout entière s'en ressent ; elle devient aussitôt déficiente dès qu'il entre en régression, comme à l'époque de la déflation. La production dans son ensemble, les échanges, la consommation, le rendement des impôts, voire même les valeurs boursières comme la population subissent les influences de ce pouvoir d'achat qui apparaît bien ainsi régenter l'Économique.

Peut-être ce simple exposé convaincra-t-il les esprits réfléchis que la thèse de l'amélioration du

pouvoir d'achat réalisée, non exclusivement par des augmentations de salaires, mais aussi par une compression poursuivie des prix à la consommation, est rationnelle ; susceptible de donner satisfaction à tous, elle a fait ses preuves comme le lecteur aura pu s'en rendre compte. Sans doute, conviendra-t-on ailleurs que le Front populaire avait vu juste, en faisant sienne cette conception ?

Toute mesure pouvant avoir pour corollaire de réduire le pouvoir d'achat collectif d'une manière quelconque, sans une évolution parallèle du coût de la vie ou réciproquement d'accroître ce dernier sans modification adéquate du premier ne peut manquer d'avoir pour effet de provoquer rapide-

ment une déficience de l'Economique avec toutes les conséquences que l'on peut désormais entrevoir.

La recherche intensive du profit, c'est vendre cher et payer bon marché, c'est-à-dire agir péjorativement sur les deux termes du rapport qui définit le pouvoir d'achat. Si elle allait jusqu'à sacrifier délibérément ce pouvoir d'achat à l'obtention de plus-values confortables, la thèse du profit à outrance serait-elle susceptible d'engendrer des résultats comparables à ceux mis en évidence par la dépendance étroite de l'Economique et du Pouvoir d'achat ?

COLONEL CHARLOT.

Pour la défense de la Paix

LES ÉTATS-UNIS NE RESTERONT PAS NEUTRES

Au moment de rendre compte de l'état de la nation, (1) j'ai cru devoir en de précédentes occasions aviser le Congrès des désordres de l'extérieur et de la nécessité de mettre de l'ordre dans nos affaires en présence des signes de tempête nous arrivant d'au delà des mers.

A l'heure où se réunit le 76^e Congrès, le besoin se fait sentir de nouveaux avertissements. *La guerre mondiale qui menaçait d'éclater a pu être évitée, mais il devient de plus en plus clair que le maintien de la paix n'est pas assuré.* De tous côtés autour de nous, des guerres économiques et militaires, sans être déclarées, font rage. La course aux armements économiques et militaires nous rapproche chaque jour davantage d'une issue fatale. *Tout autour de nous se fait sentir la menace de nouvelles agressions économiques et militaires.* Les orages extérieurs menacent directement trois institutions, aussi indispensables aujourd'hui aux Américains qu'elles l'ont été de tout temps.

La première est la religion. Elle est la source des deux autres ; la démocratie et la bonne foi internationale. La religion, en faisant connaître à l'homme les liens qui l'unissent à Dieu, donne à l'individu le sentiment de sa propre dignité. Elle lui apprend à se respecter lui-même en respectant son prochain.

La démocratie, qui est mise en pratique du self-government, est un pacte par lequel les hommes libres s'engagent à respecter les droits et les libertés de leurs semblables.

La bonne foi internationale, sœur de la démocratie, a son origine dans la volonté des hommes appartenant à des nations civilisées, de respecter les droits et les libertés des hommes des autres nations.

Dans la civilisation moderne, ces trois institu-

tions : religion, démocratie et bonne foi internationale sont complémentaires entre elles.

Là où la liberté religieuse a été attaquée, l'attaque est venue d'éléments hostiles à la démocratie. Là où la démocratie a été renversée, l'esprit de liberté du culte a disparu. Là où ont disparu la religion et la démocratie, la bonne foi et la raison en matière d'affaires internationales ont fait place à l'ambition arrogante et à la force brutale.

Dans un ordre social qui relègue à l'arrière-plan la religion, la démocratie et la bonne foi entre les nations, il ne saurait y avoir aucune place pour l'idéal de la paix. Les Etats-Unis repoussent cette conception et s'en tiennent à leur foi séculaire.

Il vient un moment dans les affaires des humains où ils se voient dans la nécessité de défendre non seulement leur foyer, mais les principes de foi et d'humanité sur lesquels sont fondés leurs églises, leurs gouvernements, leur civilisation elle-même.

La défense de la religion, de la démocratie et de la bonne foi entre les nations constitue un seul et même combat. Pour sauver l'une, il nous faut être décidés à les sauver toutes. Nous savons ce qui pourrait nous advenir, à nous autres, habitants des Etats Unis, si la nouvelle philosophie de la force prévalait dans les autres continents et gagnait le nôtre. *Pas plus que les autres nations, nous ne pouvons nous permettre de nous laisser entourer par les ennemis de notre foi et de notre humanité.*

Il est heureux, par conséquent, que nous possédions dans cet hémisphère occidental, en même temps que l'idéal commun d'un gouvernement démocratique, une copieuse diversité de ressources et de peuples, collaborant les uns avec les autres dans un respect mutuel et en paix. Cet hémisphère, cette paix, cet idéal, nous entendons, chacun pour notre part, les défendre contre les orages, d'où qu'ils viennent.

(1) 1^{re} Partie du message adressé par le Président Roosevelt au Congrès des Etats Unis, le 4 janvier 1939.

Notre peuple et nos ressources sont engagés à assurer cette défense. Aucun Américain ne recule devant cette résolution. Cela n'implique nullement que les républiques américaines se désintéressent des nations des autres continents — cela ne signifie pas que l'Amérique soit en opposition avec le reste de l'univers.

Les Etats-Unis étant une de ces républiques, nous affirmons à nouveau notre disposition à secourir la cause de la paix mondiale. Nous nous en tenons à notre offre historique de nous consulter avec toutes les autres nations du monde en vue d'obtenir qu'il soit mis fin à toute agression entre elles, que la course aux armements cesse et que le commerce reprenne.

La défense de l'Amérique

Mais le monde est devenu si petit, les armes offensives si rapides que *nulle nation ne peut être en sûreté dans sa volonté de paix tant qu'une autre nation quelconque refuse de régler ses griefs autour de la table de consultation.*

Si, un seul gouvernement, hérisse d'armements, persiste dans une politique de menace, les armes défensives deviennent la seule source de sécurité.

Nos relations extérieures nous ont appris ce qu'il ne faut pas faire. Des guerres nouvelles nous ont appris ce qu'il faut faire. Nous avons appris à régler l'horaire de la défense. Les points éloignés d'où il est possible que soient lancées des attaques sont entièrement différents de ce qu'ils étaient il y a vingt ans. Nous avons appris que la sécurité ne peut être assurée en s'armant après que l'attaque est lancée, parce que l'offensive dispose d'un rayon d'action plus étendu et peut s'effectuer plus rapidement qu'autrefois.

Nous avons appris que, bien avant un acte militaire avoué, l'agression commence par la propagande, la pénétration subventionnée, le relâchement des liens qui unissent les hommes de bonne volonté, les appels aux préjugés et les encouragements à la désunion.

Nous avons appris que, dans le monde, les démocraties qui ont la crainte de Dieu, qui observent la sainteté des traités et la bonne foi dans leurs relations, ne peuvent sans danger se montrer indifférentes à l'anarchie internationale, où qu'elle se manifeste.

Elles ne peuvent pas laisser passer sans le relever et sans protester contre eux des actes d'agression contre des nations sœurs, actes qui sapent automatiquement nos fondations à tous.

Evidemment, nous sommes tenus de procéder suivant des directives pratiques et pacifiques, *mais de ce que nous nous refusons avec raison à intervenir en armes pour empêcher les actes d'agression, il ne s'ensuit pas qu'il nous faille agir comme s'il n'y avait pas d'agression.* Il se peut que les paroles soient futiles, mais la guerre n'est pas le seul moyen d'imposer le respect des opinions du genre humain. *Il y a, sans recourir à la guerre, bien des*

moyens de faire connaître aux gouvernements agressifs les sentiments collectifs de notre peuple.

Le moins que nous puissions faire est d'éviter toute action, ou toute absence d'action, susceptibles d'encourager, d'aider ou de renforcer un agresseur. Nous avons appris que, quand nous légitifions sur la neutralité, nos lois sur la neutralité risquent d'agir d'une manière inégale et injuste. Il se peut qu'elles accordent un appui à l'agresseur et qu'elles le refusent à sa victime.

L'instinct de la conservation devrait nous avertir que nous ne devons pas laisser subsister un état de choses pareil.

Nous avons appris autre chose encore : la vieille, très vieille leçon que la probabilité d'une attaque est fortement diminuée par l'assurance que la défense est toujours prête.

Depuis 1931, depuis près de neuf ans, des événements mondiaux d'une importance formidable ont évolué avec la rapidité de l'éclair. Pendant ces huit années, beaucoup d'Américains se sont cramponnés à l'espoir que le sentiment profond des bienséances humaines protégerait ceux qui n'étaient pas préparés et qui persistaient à manifester leur confiance en leurs semblables.

Aujourd'hui, l'expérience nous a enseigné à tous la triste vérité.

Dans les conditions modernes, une défense adéquate, à laquelle chacun apporte sa contribution, comporte nécessairement trois éléments. Premièrement, il faut que nous ayons des forces armées et des défenses suffisantes pour nous permettre de résister à toute attaque subite contre nos positions stratégiques essentielles et de maintenir cette résistance, pour faciliter la victoire finale. Deuxièmement, il faut que nous ayons des organisations défensives susceptibles de recevoir un développement rapide et d'être utilisées immédiatement et adaptées promptement à tous nos besoins, sans risque d'interruption sérieuse du fait des attaques de l'ennemi.

D'ici quelques jours, je vous ferai parvenir des recommandations sur ces deux points essentiels, car il pourrait se faire qu'une nation forte et unie fût détruite, si elle n'était pas mise en état de défense contre une attaque soudaine.

Mais même une nation qui est bien armée et bien organisée du point de vue strictement militaire risque, au bout d'un certain temps, de connaître la défaite, si elle est affaiblie par le manque de confiance en soi, ou mise en danger par les préjugés de classes, les dissensions entre le capital et le travail, par une économie faussée et par des problèmes sociaux intérieurs non résolus.

En faisant face aux désordres mondiaux, nous devons les affronter comme un seul peuple, dont l'unité provient du fait que, depuis des générations, ceux qui ont gagné nos rives, représentants d'un grand nombre de familles et de langues, ont été amalgamés par une destinée commune, en un sentiment commun de patriotisme. Si une autre forme de gouvernement est à même de présenter un front uni dans son attaque contre la démocra-

tie, il faut que soit opposée à cette attaque une démocratie unie. Cette démocratie peut et doit exister aux Etats-Unis.

Notre programme national de réforme économique et sociale fait donc partie de cette défense, dont il constitue un élément aussi fondamental que les armements eux-mêmes.

Contre l'arrière-plan des événements en Europe, en Asie et en Afrique, au cours des récentes années, le dessin de ce que nous avons accompli depuis 1933 apparaît dans une vision plus proche encore.

Nous nous sommes attaqués pour la première fois à des problèmes profonds affectant notre puissance nationale et nous avons forgé des instruments nous permettant de les résoudre.

Considérez ce que représentent, en termes de préparation nationale réaliste, les luttes apparemment fragmentaires des six dernières années. Nous préservons et nous exploitons nos ressources naturelles — la terre, la force hydraulique, les forêts.

Les problèmes intérieurs

Nous tâchons de fournir la nourriture, le gîte, les soins médicaux nécessaires à la santé de la population. Nous nous occupons de mettre l'agriculture — notre système d'alimentation et notre ravitaillement en matières textiles — sur une base plus saine. Nous renforçons le point le plus faible de notre système d'approvisionnement industriel — les difficultés de main-d'œuvre qui couvent depuis si longtemps.

Nous avons assaini le système du crédit, afin que le déposant comme l'acheteur de valeur puissent plus commodément et plus volontiers rendre leurs capitaux disponibles pour la paix ou la guerre. Nous donnons à notre jeunesse de nouvelles possibilités de travail et d'éducation. Nous avons soutenu le moral de toute la population en reconnaissant comme il convient les obligations dues aux vieillards, aux infirmes, aux nécessiteux.

Surtout nous avons donné aux Américains le sentiment des rapports qui les unissent et les font dépendre les uns des autres. Ils ont conscience d'avoir une destinée commune et un besoin commun les uns les autres. Des différences d'occupation, de géographie, de race, de religion ont cessé d'obscurcir l'unité fondamentale de la nation dans la sphère de la pensée et dans celle de l'action. Nous avons nos difficultés, sans doute, mais nous formons une nation plus sage et plus forte qu'en 1929 ou 1932.

Cela s'est effectué sans pouvoirs dictatoriaux, sans conscription du travail, sans camps de concentration, sans empiètement sur la liberté de la parole, la liberté de la presse, ni les autres libertés contenues dans la Déclaration des Droits.

Mais je crois que nous voyons à présent certaines choses que nous ne pouvions pas voir aussi bien il y a six ans. Des instruments de gouvernement que nous avions en 1933 sont démodés. Nous avons dû forger de nouveaux instruments pour un

monde nouveau, créer des responsabilités nouvelles pour des besoins nouveaux. Certains de ces instruments ont dû être façonnés grossièrement et ont encore besoin d'être perfectionnés.

Oui, nous sommes tous d'accord sur ce point qu'il nous faut adapter nos lois à nos besoins tels qu'ils nous apparaissent. Il faut de meilleures mesures de protection pour les vieillards, il faut mieux assurer leurs soins médicaux et leur bien-être. Il faut nous entendre aussi sur la nécessité de lutter pour mettre fin aux conflits du travail, et cela dans l'intérêt du patron comme de l'ouvrier. Il nous faut reconnaître qu'aucun de ces instruments ne peut donner son plein rendement tant que le mécanisme gouvernemental ne sera par réparé, réorganisé si vous voulez, de façon à assurer un service meilleur.

Et même après cette réorganisation il faudra du temps pour développer l'administration et le personnel et pour acquérir l'expérience grâce à laquelle les instruments nouveaux s'emploieront avec le minimum d'erreurs.

Le Congrès a sans doute besoin d'autres renseignements sur ce point. Exception faite pour la législation destinée à assurer un meilleur rendement du mécanisme gouvernemental, ainsi que pour celle destinée à améliorer le problème des chemins de fer et les autres moyens de transport, les trois derniers Congrès ont satisfait, en partie ou entièrement, aux besoins pressants du nouvel ordre de choses.

Nous avons maintenant franchi la période des conflits intérieurs provoqués par notre programme de réformes sociales. Il faut tourner notre énergie vers notre œuvre de redressement, de façon à défendre nos réformes et à donner à tous ceux, hommes ou femmes, qui veulent du travail, une occupation réelle et un salaire suffisant.

Mais le temps, oui, le temps, a une importance suprême. Ce n'est pas nous qui traçons au danger, qu'il vienne de l'intérieur ou du dehors, sa limite infranchissable. Le sablier du destin se trouve peut-être dans les mains d'autres nations. *Le nôtre nous avertit que nous nous sommes élançés vers le but qui consiste à rendre la démocratie digne d'elle-même et efficace dans la paix.* Cet élément de temps réclame de nous de plus grands efforts pour nous permettre de réaliser notre politique à l'égard du travail et du capital. Le véritable homme d'Etat doit s'efforcer de rapprocher l'un de l'autre le capital et la main-d'œuvre.

C'est par l'emploi de la force brutale que les dictateurs y arrivent. Pour l'instant, ils semblent réussir. Toutefois, nous avons horreur de ces méthodes. Nous sommes obligés de reconnaître qu'ils ont obtenu des résultats substantiels et qui ont résolu quelques problèmes, tout au moins pour le moment. Pouvons-nous rivaliser avec eux sans abandonner complètement l'idéal de l'homme et l'idéal du capital, de façon à pouvoir rester, suivant notre conception américaine, dans les limites de ce qui est, de notre propre point de vue, la civilisation même ?.....

Franklin ROOSEVELT.

Le Droit et les Faits

CONTRE L'OCTROI DE LA BELLIGÉRANCE A FRANCO

Par Gabriel BRAVARD

C'est un pénible aveu pour un auteur de reconnaître par le titre même d'une étude la nécessité d'étayer par des faits subsidiaires ce qui ressortit au Droit, à la Justice qui en découle.

« Nous y sommes pourtant contraint par les usages d'une époque où la vue des Gouvernements, négligeant volontiers les horizons de quelque étendue, semble plus attirée par le déploiement de la force brutale que leur conscience soucieuse du respect des textes, négligeant en cela le sage avertissement d'Albert Bayet, — avertissement hélas trop abondamment illustré par les preuves, — Quand Genève se tait, le canon parle ».

Aussi bien, le but de cette étude est-il moins dans la recherche du droit que dans l'exposé objectif d'une situation de faits matériels se réclamant de la seule vérité, faits constatés durant onze mois de séjour en zone rebelle espagnole où, écartant de notre esprit tout parti-pris, toute idéologie susceptibles de fausser l'exacte vision des choses, nous nous sommes contentés d'enregistrer ce que nous voyons, ce que nous entendons, — et cela seul.

Au demeurant, une étude approfondie des textes est-elle encore nécessaire ? Ceux-ci sont-ils même discutables ?

Comment placer sur pied d'égalité le Gouvernement régulier, issu du vote populaire, né d'une constitution remontant à 7 ans déjà, et une junte rebelle appuyant sa seule autorité sur des succès militaires dont la fragilité devient chaque jour plus apparente ?

Comment suivre sur une voie aussi semée d'écueils, de pièges de toutes sortes, ceux qui, les yeux obstinément clos, vont affirmant le triomphe passager de la mitraille sur la puissance des textes internationaux, fussent les articles fondamentaux X, XI et XVI du Pacte de Genève ?

Pour si insensée que soit cette victoire éphémère de la matière sur l'esprit, voire sur le simple bon sens et la logique, l'obstination de ceux qui persistent à voir dans la junte de Burgos un semblant de légalité nous force à nous placer sur leur terrain même et, envisageant un instant leur thèse, en dégager les deux éléments suivants, base de cette étude :

A qui appartient en fait cette force militaire sur quoi se basent les partisans du droit de belligérance accordé au général Franco ?

Comment accorder ce droit à un homme dont le pouvoir à forme totalitaire n'est appuyé ni sur

une constitution nettement établie, ni même sur un simple préjugé de droit dynastique, en lutte constante avec ceux qu'il prétend ses partisans, et qui, *ipso facto* peut, par l'adversité des armes, sombrer dans la déchéance au lendemain de l'octroi d'un droit si gratuitement consenti ?

Tel est, — militaire d'une part ; politique et moral de l'autre, — le développement de cet exposé.

LA SITUATION MILITAIRE DES REBELLES

L'armée espagnole

Ce serait un truisme grossier que d'affirmer que l'armée combattante rebelle est issue des institutions militaires espagnoles du temps de paix. L'examen de celles-ci, précédemment au mois de juillet 1936, est de ce point de vue parfaitement significatif.

Lorsque la Révolution éclate, la Nation espagnole a depuis longtemps cessé de nourrir de grandes ambitions militaires. Elle a pu échapper à la grande guerre européenne ; la campagne du Maroc espagnol se développant à un rythme fort ralenti exclut la nécessité de grands moyens offensifs ; l'Espagne, alors sur le simple pied des rapports diplomatiques avec l'Italie et l'Allemagne, sûre des sentiments pacifiques de la démocratie voisine, n'a pas à redouter les convoitises de l'étranger. Par contre, l'abandon où s'est trouvé le peuple durant des siècles de monarchie contraint la jeune République à une lourde, écrasante tâche dans le domaine des lois sociales, de l'assistance publique, de l'hygiène, de l'instruction obligatoire. La tâche est d'autant plus malaisée qu'il faut tout, ou presque tout créer en la matière, créer avec des possibilités budgétaires restreintes. Aussi, le Gouvernement républicain opte-t-il, plus volontiers et avec raison, pour la construction d'écoles, d'asiles et d'hôpitaux que pour l'achat de matériel de guerre, la fabrication des obus.

Pour ces raisons, les institutions militaires en Espagne sont-elles loin de correspondre en juillet 1936 à ce qu'on pouvait voir à la même date dans les autres nations européennes, même dans les Etats moyens de l'Europe Centrale.

D'autre part, M. Azaña, alors ministre de la Guerre, dont les faits actuels justifient trop, hélas ! les craintes, a perçu les ambitions sans limites de la quasi-unanimité du corps des officiers. Il sait que le serment de fidélité qu'ils ont fait au nouveau régime fut prononcé « du bout des lèvres »

si l'on peut dire et que cette apparence de loyauté n'attend qu'une occasion pour tourner au parjure. Dès lors, il doit procéder à ces coups sombres qui provoquent l'indignation — indignation parfaitement injustifiée, puisqu'une armée n'a de raison d'être qu'autant que la nécessité la sécurité d'un pays — que le général Mola, dont les visées apparaissent dès cette époque, manifeste en son ouvrage : « La Tragédie de nos institutions militaires ».

Devant de telles nécessités, le Gouvernement de la République a dû réduire de 50 % le nombre des divisions de l'armée nationale. Aussi, la lecture de *L'Annuaire militaire* (édition de 1936), publié par le Secrétariat de la Société des Nations, nous permet-elle de constater qu'il existe simplement à la veille de la guerre civile :

8 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie, 2 brigades mixtes de montagne formant corps. A quoi s'ajoutent les troupes cantonnées aux îles Canaries et dans les Baléares, et le corps d'occupation de la zone espagnole du Maroc. Au total environ 150.000 hommes, dont un peu plus de 10.000 officiers.

Sur ce fort modeste effectif, le général Franco dispose de la totalité des troupes cantonnées au Maroc, de la garnison des Canaries, d'une partie de celle des Baléares (Minorque étant restée au *Frente popular*). Dans la métropole, de la totalité de la 7^e région (Valladolid), de la plus grande partie de la 2^e (Séville), de la 5^e (Zaragoza), de la 6^e (Burgos), de la 8^e (la Corogne), d'une faible part de la 1^{re} (Madrid).

Au total, une centaine de mille d'hommes.

Quant aux réserves susceptibles d'être immédiatement incorporées dans ces régions militaires, comme la chose serait possible en France par exemple, il ne faut pas oublier que le système de recrutement en usage en Espagne en écarte à peu près totalement l'existence.

En Espagne, tous les hommes atteignant leur vingt-et-unième année n'étaient pas, comme chez nous, automatiquement incorporés dans la troupe, étant reconnus aptes au service militaire. Seule une partie de chaque classe était incorporée, la plus grande proportion formant un *contingent d'instruction*, ainsi appelé parce qu'il n'était instruit que si les disponibilités budgétaires le permettaient, pendant un temps variable, ne pouvant en aucun cas dépasser quatre semaines.

Comme on le voit, un tel usage abolit à peu près l'organisation des réserves.

Quant à renforcer l'armée par des éléments purement civils, comme procède actuellement et non sans les sérieuses difficultés qu'on verra par la suite, la junte de Burgos, ce fut pendant longtemps chose impossible par suite du manque de cadres, qui, s'il ne se fit pas aussi cruellement sentir, grâce à la coopération italo-allemande, dans l'armée rebelle qu'en Espagne loyale, n'en constitua pas moins un des graves problèmes pour l'état-major de Franco.

Au mois de juillet 1936, l'armée espagnole ne

compte en effet que 10.095 officiers en activité, et si de nombreux officiers, préférant la retraite au service sous le régime républicain, reprennent ce service chez les rebelles, un plus grand nombre encore est détenu en Espagne loyale, d'où ils n'ont pu s'échapper tant fut brusqué le mouvement de sédition. Au nombre de ces officiers échappant à Franco, il convient d'ajouter également ceux demeurés au service du *Frente popular*.

Restait à former des officiers chez les civils. Les efforts de Burgos en ce sens se sont avérés des plus médiocres durant longtemps, voire à peu près nuls, tant que n'est pas intervenue l'expérience due à ces nombreux mois de guerre. Il ne faut pas oublier, en effet, que les classes instruites de la population sont peu nombreuses en Espagne, surtout en zone rebelle, où domine très nettement l'élément rural.

Comme on le voit, tout appel en masse ordonné par la junte franquiste n'aurait pu amener que la constitution d'un troupeau disparate et sans berger.

Plus encore, il eût été impossible de l'armer. Les stocks d'armes et de munitions étaient en effet, pour les raisons précitées, des plus faibles en Espagne. Ainsi, les compagnies de mitrailleuses comportaient-elles huit pièces seulement. Les sections régimentaires d'engins d'accompagnement possédaient en tout et pour tout un canon et un mortier. Quant à l'artillerie, elle compte à la même époque : 221 batteries, dont 24 lourdes, armées de canon de 75 et 150, d'obusiers de 105 et 155 formant 16 régiments, ce qui correspond à une dotation de deux batteries par bataillon d'infanterie. A côté de cela, 120 chars de combat, d'un modèle périmé en 1936 et 338 avions, dont plus de la moitié sont à la même époque des non-valeurs.

Or, 50 % environ de ce matériel de guerre est demeuré entre les mains des Républicains, ainsi, au début de la guerre civile, que les usines d'armes et de munitions, pour la plupart situées en pays Basque et aux Asturies, — si l'on excepte celle de Tolède, — et qui ne furent remises partiellement en état de production par Franco que depuis le début de la présente année 1938, grâce à l'apport de l'Allemagne tant en matériel neuf qu'en ingénieurs, comme il est expliqué par la suite.

Si l'on veut bien résumer ce chapitre, que constatons-nous donc ? C'est que la prétendue armée nationale se plaçant... spontanément sous les ordres des généraux rebelles compte en tout et pour tout : 100.000 hommes environ, soit à peu près 15.000 combattants effectifs, si l'on s'en rapporte à la moyenne établie par les états-majors actuels de 1 combattant pour sept hommes ; 150 à 180 pièces d'artillerie de modèles anciens à portée restreinte et à lent débit (1) ; une quarantaine

(1) Parmi ces pièces figure le canon de 155 court Schneider de modèle français, mais fabriqué sous licence en Espagne, que le général Franco n'a pas hésité à faire figurer à l'exposition d'armes prises aux rouges (sic) qui se tient actuellement à San Sebastian et qui est mentionné au catalogue de ladite exposition comme « matériel livré par la France judéo-maçonnique, à l'ennemi ».

de chars de combat et une centaine d'avions, dont une vingtaine seulement capables d'affronter le feu adverse.

Dès lors, une seule conclusion demeurerait : un appel à l'étranger. C'est ce que fait Franco, on le sait, renouvelant à un peu plus d'un siècle d'intervalle, le geste criminel des comtes de Provence et d'Artois, sans que le général félon, dédaigneux des leçons de l'Histoire, semble envisager la redoutable portée qu'eut jadis ce geste dans l'effondrement définitif du trône des Bourbons de France.

L'INTERVENTION DES ARMEES ETRANGERES

Au cours de cet important chapitre, notre intention n'est pas de mesurer le rythme qui présida à l'intervention des armées italo-allemandes en Espagne rebelle. Celui-ci ressort assez nettement du *Livre blanc* édité par le Comité Franco-Espagnol (1), document que ne frappa nul démenti de la presse fasciste internationale.

Notre but est simplement d'établir une comparaison entre la participation de volontaires luttant pour un idéal d'idées communes dans les rangs républicains et la participation de forces armées régulières, mises au service du général Franco par des gouvernements ayant ratifié les accords de Genève, délibérément violés en l'occurrence ; d'établir ensuite la valeur exacte de cette intervention — trop souvent arbitrairement et fantaisistement évaluée — et cela avec la précision éloquente des chiffres tant en ce qui concerne les effectifs-hommes que le matériel de guerre.

Un point préliminaire doit pourtant retenir l'attention, alors qu'aucun enrôlement d'étranger dans les armées républicaines n'a jamais été signalé par la presse mondiale avant le mois d'août 1936, c'est dès le 15 juillet de cette même année, précédant par conséquent de 3 jours francs le soulèvement militaire, que des officiers aviateurs italiens reçoivent de leur gouvernement l'ordre d'aller livrer six appareils au général Franco.

Bien mieux : le 12 septembre 1936, l'auteur de ces lignes, délégué à Barcelone par un Comité de Front populaire, recevait des mains du chef-adjoint des Milices en cette ville le document suivant :

Republica española
Delegacion de Milicias

Barcelona, 12 setiembre.

A tous les camarades français,

Nous vous demandons instamment de ne pas venir participer à la lutte que nous soutenons contre le fascisme. Si dur soit le sacrifice, nous saurons le supporter seuls, préférant en cela éviter de redoutables complications diplomatiques et désireux de ne pas voir s'accroître la participation militaire des Etats fascistes que nous avons déjà relevée dans les rangs ennemis.

Le chef des milices :
Signé : RICARDO SANS.

(1) Comité franco-espagnol, 26, rue de la Pépinière, Paris-8^e. C. C. postal : Lucie Jourdain, Paris 2050-32.

Hélas, cette bonne volonté devait se heurter à l'intention bien arrêtée des Etats totalitaires de participer au mouvement insurrectionnel, d'où découle la présente guerre civile, la plus longue et la plus cruelle que connut jusqu'à ce jour l'histoire.

Mais est-il possible de placer en parallèle l'enrôlement volontaire d'hommes venus soit individuellement, soit en groupements restreints, exempts de formations militaires et les troupes régulières, conduites avec leur armement, leur services, en uniforme national, sous la direction de leurs chefs, d'Italie, d'Allemagne et du Portugal ?

Mais passons. N'envisageons que le présent, et considérons aujourd'hui, à l'heure où les volontaires républicains quittent l'Espagne, ce qu'est en zone rebelle la participation étrangère régulière :

Le corps de débarquement italien

Tandis que l'activité italienne dans la péninsule ibérique se manifeste durant le premier mois de la guerre civile par des envois d'aviateurs avec leurs appareils et de matériel de guerre, c'est le 2 septembre que sont signalées les premières arrivées de contingents terrestres. Des cette date l'intervention sous une forme massive, régulière ne cessa de s'affirmer, pour prendre forme, devenir ce qu'elle est : un corps expéditionnaire, sur pied de guerre, avec un effectif régulier, des réserves de division, voire des dépôts de troupes, avec leurs services (exception faite de l'Intendance des vivres) leur armement, les munitions y afférentes, le matériel annexe : bataillonnaire, divisionnaire et de corps.

Quelle est l'importance numérique, quelle est la valeur armement de ce corps de débarquement en zone rebelle espagnole sont des questions maintes fois posées depuis des mois, et, si les réponses furent nombreuses, les affirmations catégoriques, elles n'en furent pas moins et toujours des plus fantaisistes, la plupart des réponses étant dictées par les intéressés eux-mêmes à leurs partisans, lesquels se contentèrent toujours de celles-ci, sans souci ni possibilité de contrôle. (1).

Aussi bien, durant notre séjour en zone rebelle espagnole avons-nous pu nous apercevoir qu'il convenait de faire totale abstraction de ces chiffres pour s'en rapporter à une documentation d'ordre militaire précise, s'établissant ainsi :

LES EFFECTIFS

Deux éléments composent le corps de débarquement italien dans la péninsule ibérique :

1° Formations militaires régulières (de beaucoup les plus nombreuses) constituées par prélève-

(1) « Il n'y a pas plus aujourd'hui de 3.000 Allemands et de 10.000 Italiens en Espagne nationaliste ». Taittinger, huit jours en Espagne Nationaliste, « Gringoire », 10 octobre 1938.

Comment en 8 jours dénombrer des forces en ligne sur une étendue de 1.800 km., ou cantonnés sur une superficie de 300.000 km2, en chiffres ronds ?

ments dans les différents corps d'armée — régions du Piémont et des Dolomites en particulier, parce que composées de troupes de montagne plus désignées pour le sol accidenté du Nord espagnol ;

2° Formations politiques-militaires des fascio, dites *Milizia volontaria sicurezza nazionale*, communément appelées « Chemises noires », constituées par des éléments civils, mais à la disposition constante du Gouvernement central en vue d'une militarisation lorsque celui-ci le juge nécessaire et cela d'après les statuts même des Fascio ; milices commandées par des « consuls » obligatoirement officiers de complément, ayant pour une grande part participé à la guerre de 1914-1918.

Comme on le voit, ces formations « volontaires » constituant la deuxième partie du corps expéditionnaire, et de beaucoup la moins importante, sont en réalité des éléments de réserve — particulièrement entraînés puisque soumis à une instruction militaire constante de l'armée italienne. Ce sont elles qui, jusqu'à un certain point, ont pu être qualifiées de « volontaires ». En effet, s'il ressort des statuts desdites formations que, même en temps de paix, elles demeurent sans cesse à la disposition du gouvernement fasciste quand l'exigent (comme l'indique leur nom) la sécurité de l'Etat ou l'intérêt national, rien n'impliquait pour cela leur participation à une guerre civile extérieure n'intéressant nullement la sécurité territoriale du royaume d'Italie. Aussi pour demeurer dans un semblant de légalité, le gouvernement fasciste eut-il soin, préalablement à l'envoi de ces formations en Espagne, de faire signer à chaque homme un rôle d'engagement *volontaire* pour un théâtre d'opérations extérieures.

Dans quelles conditions s'effectua le recrutement de ces « volontaires » est une question hors du cadre de cette étude. Constatons simplement en passant, que lorsque nous eûmes l'occasion, du río Ebro au río Segre, des monts aragonais aux coteaux andalous, de nous entretenir avec ces « volontaires » nous pûmes observer que neuf fois sur dix ils appartenaient aux classes les moins favorisées de la population civile italienne : paysans, chômeurs, petits commerçants ruinés, voire industriels acculés à la faillite.

Ajoutons que le chiffre de ces volontaires demeurant aujourd'hui dans la péninsule ibérique est à peu près infime, à peine 8 % de l'effectif italien. C'est en effet sur ces deuxièmes éléments que s'est exercé à peu près uniquement — exception faite des grands malades et blessés des éléments militaires réguliers — le retrait des 10.000 soldats italiens combattant en Espagne, effectué en octobre dernier (1), et ceci pour la raison suivante :

Bien que le contrat de participation volontaire aux opérations ibériques ait été par deux fois renouvelé depuis le débarquement des milices fascistes en Espagne, il ne s'en trouvait pas moins

périmé depuis le mois de juillet dernier. Or, en présence de la durée et de la rigueur des opérations, de l'hostilité de la population civile espagnole également vis-à-vis de ceux qu'elle qualifie avec péjorativité « les étrangers », le commandement italien se rendit compte que, même en recourant à la voie habituelle de la pression, le renouvellement des contrats de « volontaires » n'irait pas sans occasionner des troubles, voire des séditions. Si l'on ajoute à cela que la solde de ces « volontaires » a été, par échelons successifs, réduite de 50 % depuis 10 mois et que leur nourriture est aujourd'hui loin d'être brillante, ou même suffisante pour des troupes en campagne, par suite de la raréfaction des vivres en zone rebelle, on comprendra facilement le mécontentement ouvertement exprimé par les miliciens fascistes d'être maintenus en Espagne au mépris des conventions mutuelles « librement » souscrites.

Ainsi le gouvernement italien, en accord avec Burgos, dut-il décider le rapatriement de ces hommes, inévitable solution, comportant en outre l'avantage de ne pas laisser sans répartition la décision loyalement prise dans l'autre camp, par le président Negrin, et concernant le retrait de tous les volontaires étrangers.

Mais que ce geste de « symbolisme de la nécessité » soit interprété, comme l'entend la presse italienne ou la presse européenne à la dévotion du fascisme, comme un retrait quasi-total du corps expéditionnaire italien en Espagne, c'est ce qu'on ne peut admettre, considérant le dénombrement suivant, établi par unités militaires et par catégories, précédemment au rapatriement sus énoncé.

COMPOSITION DU CORPS ITALIEN

Le corps italien se décompose en deux éléments :

- a) Troupes de combat ;
- b) Troupes d'occupation.

Troupes de combat. — Comme l'indique leur nom, il faut entendre par « troupes de combat » les effectifs de ligne, soit en position directe de choc, soit en situation de relève dans les villages de la zone du front, soit en situation de grande relève, jouant le rôle de dépôts de corps, et cantonnés dans des villes à cela affectées de longue date au nord de l'Ebre.

La répartition s'en établit ainsi :

Effectifs en ligne. — La moitié environ de la division mixte des « Flèches noires », comprenant 50 % d'éléments italiens et 50 % d'éléments espagnols. Division sensiblement plus importante qu'à l'ordinaire puisque de 17.000 hommes, soit 8.500 Italiens

Division des « Flammes bleues » composée de deux brigades de 9 bataillons chacune ;

Division « Littorio » composée

(1) En réalité, le nombre des rapatriés italiens est seulement de 8.300 environ si l'on s'en rapporte aux sérieuses constatations faites par des observateurs appartenant à des nations étrangères au conflit.

de deux brigades de 7 bataillons chacune ;	
Division « XXIII Marzio » comprenant également deux brigades de sept bataillons chacune.	
Soit, au total, pour ces trois divisions 46 bataillons de 500 hommes chacun, d'où	23.000 —
Effectifs de relève. — Comme il a été dit précédemment ces divisions — exception faite de celle dite des « Flèches noires » à composition mixte italo-espagnole, ont à leur disposition des troupes de relève. L'effectif de ces dernières étant de 3 bataillons (de 500 hommes) par division, donnent un total de (3 × 3) × 500, d'où	4.500 —
Effectifs de grande relève. — Comme nous l'avons indiqué, il s'agit là d'effectifs cantonnés dans l'intérieur de la zone rebelle sur la ligne Saragosse-Burgos et jouant le rôle de dépôt de troupes. Ces effectifs se décomposant ainsi :	
A Tudéla 3.000 hommes ;	
A Logrono, 6.000 hommes ;	
A Miranda de Ebro 3.000 ;	
d'où le total de	12.000 hommes

Troupes d'occupation. — Comme l'indique leur nom, ces troupes ont pour mission d'occuper certaines régions en dehors des zones de front et de réserve. Elles y assurent un service de police, de surveillance lorsque la population civile y manifeste trop ouvertement son esprit de révolte contre le régime auquel elle est soumise. Parfois — tel est le cas pour les Baléares — la présence de ces troupes s'explique, primordiallement à tout autre but, par le désir du gouvernement de Rome d'occuper certains points stratégiques ou économiques sur quoi se portent ses visées.

Les lieux de cantonnement de ces troupes sont dès lors assez morcelés ; d'autre part, de fréquentes mutations avec les troupes de combat y sont

effectuées ; enfin n'étant pas « compartimentées » en unités facilement dénombrables tels que divisions, brigades et bataillons, on comprendra facilement les difficultés qui président à leur évaluation dans le sens absolu. Toutefois entre Malaga, Séville, les Baléares, Pampelune (où séjourne à titre fixe un détachement italien, depuis la révolte du 22 mai 1938) on peut évaluer l'effectif des troupes d'occupation à un chiffre global de (1)

15.000 —

Troupes spécialisées et auxiliaires. — A ces unités divisionnaires, il convient encore d'ajouter les unités ressortissant aux armes spécialisées et aux services auxiliaires dépendant du corps expéditionnaire italien et se décomposant ainsi (en chiffres ronds) :

Aviation : personnel navigant et terrestre	5.500 —
Motorisation et génie	8.000 —
Services divers (santé, intendance, administration, etc.)	2.000 —

D'où un total général de 70.000 hommes auquel il convient de déduire les 8.300 rapatriés du mois d'octobre dernier, que nous consentons volontiers à reporter du chiffre de 10.000, encore qu'arbitraire, mais puisqu'officiellement indiqué par le gouvernement de M. Mussolini, ce qui n'en laisse pas moins au service de l'armée rebelle un effectif de SOIXANTE MILLE ITALIENS.

Armement italien dans l'armée rebelle

Comme on peut s'en rendre compte par l'exposé ci-dessus c'est donc bien un véritable corps expéditionnaire italien mis par le gouvernement de Rome à la disposition du général rebelle, Corps expéditionnaire organisé — excluant toute similitude avec les simples engagés de nationalités diverses venus combattre dans les rangs républicains — et uniquement et parfaitement armé avec le matériel italien : fusil Mle 91 et fusils mitrailleurs Breda pour l'infanterie ainsi que de mortiers de 65 (2) de tranchées.

Quant à l'artillerie divisionnaire elle ne compte pas moins de 16 batteries de 75 ou 117 ; tandis

(1) Depuis la récente offensive sur la Catalogne, il convient de reporter parmi les troupes combattantes 4.000 hommes environ, sur ces 15.000, en raison du prélèvement fait parmi eux afin de constituer une nouvelle division d'attaque dirigée sur Lérida et dite « Flèches vertes ».

(2) Lors des récentes attaques sur Sagunta, il fut permis de compter plus de 30 mortiers par kilomètres en de nombreux points du secteur italien.

que 80 pièces de 105 et 40 de 149 constituent l'artillerie de corps.

Si l'on ajoute à ces chiffres une trentaine de pièces antitank de 47 ; 80 mitrailleuses de 20 et 40 canons de 75 au service de la D.C.A. ; 25 chars Fiat de 6 tonnes et 38 chars légers Ansaldo-Fiat de 3 tonnes, ces chiffres permettront de se faire une idée de l'importance du corps expéditionnaire.

Mais pour si important soit-il par ces seuls effectifs de l'armée de terre, sa puissance se voit singulièrement accrue par l'importance, la valeur quantitative et qualitative de l'aviation qui l'accompagne, et qui, — avec l'aviation allemande — constitue les 9/10^e environ de l'armée de l'air rebelle (1) ; aviation dont, en fin septembre dernier, on pouvait ainsi évaluer le nombre d'appareils :

(1) La Commission internationale pour l'échange des prisonniers a pu constater que sur 10 aviateurs rebelles prisonniers des gouvernements, un seul dans la moyenne était espagnol, les neuf autres étant italiens ou allemands ; en de rares cas, portugais.

Au camp de Logrono :

Bombardement :		Chasse :	
Savoia 81	12	Fiat C. R. 32	12
— 79	10	Breda 64	8
Fiat B. R. 20	8	— 65	6
		Romeo 37	10

Dans la zone des armées :

Savoia 81	75	Fiat C. R. 32 ..	25
— 79	50	Breda 64 et 65 ..	23
Fiat B. R. 20	42	Romeo 37	31
	197		115

d'où un total de TROIS CENT DOUZE appareils italiens au service de l'armée rebelle.

Que représente, de son côté, le corps expéditionnaire allemand ?

Gabriel BRAVARD.

(A suivre.)

324 députés français CONTRE LA BELLIGÉRANCE A FRANCO ¹⁾

FRANÇAIS

Nous vous demandons de réfléchir au drame qui se déroule en Espagne.

Quelle que soit la position que vous ayez prise jusqu'à présent, nous vous demandons de considérer le problème sous l'angle de la justice et de l'intérêt français.

QU'EXIGE LA JUSTICE ?

A l'heure actuelle, les combattants étrangers ont été retirés, mais d'un côté seulement. Le retrait s'est effectué sous le contrôle d'une Commission Internationale désignée par la S.D.N. Ainsi, du côté républicain, *il n'y a plus que des Espagnols* ; du côté de Franco, il y a certes des Espagnols, mais il y a aussi des techniciens, du matériel, des combattants étrangers.

La justice exige le retrait immédiat, sous contrôle international, *de tous les combattants, des techniciens et du matériel* étrangers. Alors l'affaire sera réglée par les Espagnols seuls, qui choisiront librement leur constitution et leur régime, et se réconcilieront quand ils seront entre eux.

QU'EXIGE L'INTÉRÊT FRANÇAIS ?

Il faut que la Méditerranée reste libre et que nous puissions communiquer librement avec l'Afrique du Nord, en temps de guerre, comme en temps de paix, sans quoi notre sécurité nationale serait gravement compromise.

(1) L'appel ci-dessus, signé de 324 membres de la Chambre, a été lancé par le R. U. P. Dans la liste des signataires, les noms des députés membres du Comité Central sont indiqués en capitales.

VOILA CE QUE CHACUN DOIT PENSER.

Il est donc impossible d'octroyer, dans ces conditions, le droit de belligérance au général Franco. Ce droit signifierait le blocus de l'Espagne, c'est-à-dire *la famine pour 13 millions d'êtres humains* qui ont, comme vous, le droit de manger.

Vous devez aussi aider, par tous les moyens, le ravitaillement des femmes et des enfants qui ont *faim* et sont les victimes innocentes de cette abominable guerre.

Français, restons fidèles à notre idéal traditionnel, inspirons-nous, pour juger l'affaire espagnole, *de la Justice, du Droit et de l'intérêt national.*

LISTE DES DÉPUTÉS AYANT DONNÉ LEUR ADHÉSION
AU MANIFESTE

A. Albert, F. Albertin, G.-J. Allemane, H. Andraud, R. Arbeltier, L. Archimbaud, J. Arnoï, F. Audéguil, V. Auriol, V. Barel, C. Baron, E. Baron, Barthe, G. Barthélemy, J. Bartolini, A. Basquin, P. Bastid, K. Beaugrand, A. Beauvillain, A. Béchar, E. Béché, C. Bedin, A. Bedouce, G. Beltremieux, R. Benenson, C. Benoist, R. Bérenger, E. Berlia, J. Berlios, P. Bernier, W. Bertrand, L. Besnard-Ferron, M. Bibié, F. Billoux, J. Biondi, S. Blanchet, F. Blanco, A. Blanchoin, P. Bloch, E. Blancourt, L. Blum, Bondoux, F. Bonte, L. Bossoutrot, R. Boudet, J. Bouhey, H. Boulay, P. Boulet, R. Brandon, M. Brout, F. Brun, R. Brunet, S. Buisset, R. Burtin, P. Cabanis, G. Cabannes, H. Cadot, F. Camel, P. Campargue, L. Camus, M. Capron, H. Carron, J. Castagnez, C. Catalan, J. Catelas, F. Chasseigne, R. CHATEAU, A. Chaussy, A. Chouffet, G. Cogniot, Colin, J. Collomp, G. Cornavin, E. Cossoneau, A. Costes, P. Cot, A. Coulaudon, P. Courrent, L. Courson, J. Cristofol, A. Croizat, O. Crutel, P. Dadot, Daroux, A. Daul, A. David, G. Debregeas, G. Declercq, G. Decreguy, G. Delattre, Y. Delbos, M. Delom-Sorbé, A. Demusois, E. Dereuse, M. Deudon, S. Dewez, P. Dezarnaulds, M. Dormoy, M. Dubois, A. Dubon, L. Dubosc, J. Duclos, J. Duclos, A. Dupont, Dupré, A. Dupuis, E. Dutilleul, P. Elbel, E. Esparbès, E. Fajon, P. Faure, P. Faure, A. Février, A. Fié, L. Fieu, M. Fiori, E. Fouchard, J. Fourrier, E. Froment, L.-O. Frossard, P. Fully, L.-H. Galimand, C. Gaou, J. Garchery, L. Gardiol, M. Geistdoerfer, L. Gelis, R. Gernes, M. Gitton, F. Gouin, H. Gout, F. Grenier, Gresa, A. Gros, GRUMBACH, J.-M. Guastavino, M. Guerret, Guichard, A. Guidet, A. Guy, B. Guyot, A. Hauel, H. Honel, L. Hussen, M. Hymans, A. Isore, G. Isard, R. JARDILLIER, R. Jean, Jonas, C. Jordery, G. Lajaye, L. Lagrange, J. Lagrosillière, P. Lambin, A. Langumier, A. Landry, P.-O. Lapie, P. Lareppe, Laroche, R. Lassalle, E. Laurens, A. Laurent, R. Lazurich, A. Le Bail, J. Lebas, D. Le Corre, F. Ledoux, R. Lefèvre, M. Lejeune, P. Le Mauz, L. L'Heveder, E. Le Roux, J. Leroy, A. Le Trocquer, G. Lévy, L. Lévy-Alphandéry, A. Lyautey, P. Loubradou, H. Loyeray, A. Lucchini, J. Luquot, C. Lussy, A. Mabrut, A. Maès, M. Maffray, M. Majurel, E. Maljic, A. Marloux, Margaine, M. Martel, H. Martin, L. Martin, A. Mariy, L. Masson, M. Massot, R. Mauger, A. Mellenne, P. Mendès-France, J. Mendiondou, A. Menmetier, A. Merrier, G. Métayer, J. Meunier, J. Michard-Pelissier, C. Michels, L. Midol, E. Miellet, J. Mitron, J. Moch, Monmousseau, G. Monnet, M. Montel, P. Moquet, F. Morin, M. MOUTET, A. Mouton, Muret, A. Musmeaux, A. Naphle, Noguères, R. Naudin, R. Nicod, G. Nouvelle, A. Pageot, A. Parsal, A. Paulin, G. Péri, E. Périn, E. Perrein, A. Perrin, J. Perrot, J. Peschadour, A. Petit, E. Pezet, A. PHILIP, R. Philippot, L. Pigninnier, A. Pillot, C. PLANCHE, H. Pourtalet, A. Prachay, T. Prigent, A. Pringollet, L. Prot, C. Quinet, Quinson, A. Ramette, L. Raux, A. Rauxy, J. Ravanat, M. Régis, J. Renaitour, P. Richard, C. Riffaterre, A. Rigal, P. Rives, A. Rivière, M. Robert, L. Roche, W. Rochet, M. Roldes, J.-L. Rolland, T. Romastin, V. Roimat, F. Roucayrol, H. Rouger, J. Roumajon, J. Rous, F. Roux, E. Roy, P. Saint-Martin, C. Saint-Venan, H. Salengro, M. Satineau, G. Saussoit, J. Schmidt, J. Schlafer, L. Sellier, P. Seradour, A. SEROL, P. Serre, V. Severe, L. Sibue, L. Silvestre, P. Sion, D. Soula, C. Spinasse, R. Susset, H. Tasso, A. Teller, F. de Tessan, G. Tessier, M. Thieffaine, M. Thiolas, I. Triballet, P. Vaillandet, F. Valat, C. Valentin, S. Valière, R. Vantielcke, M. Vardelle, J. Vassal, M. Vazeilles, R. Vidal, P. Vienot, A. Villedieu, M. Voirin, M. Zumino, W. Bertrand, F. Forcinal, J. Ginet, I. Thivrier, J.-M. Thomas, E. Thomas, C. Thonon, M. Thores, R. Thorp, C. Tillon, A. Touchard, P. Tremintin, E. Compayré, A. Marie.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 15 décembre 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Guernut, Héroid, vice-président ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges-Etienne, Trésorier général.

Centre de liaison des Comités pour le statut des immigrés. — Le Centre de liaison organise une conférence d'information le jeudi 22 décembre en soirée à la Mutualité pour examiner le problème juridique posé, en ce qui concerne les réfugiés politiques, par les derniers décrets-lois, ainsi que la question de l'antisémitisme. La Ligue est invitée à y participer. Malheureusement, aucun des membres au Bureau ne sera libre le jeudi 22 décembre.

Le Noël des enfants des chômeurs. — Le Centre Syndical du 13^e arrondissement et l'Union des Comités de Chômeurs de la Région Parisienne adressent un appel à la Ligue pour le Noël des enfants de chômeurs du 13^e.

Le Bureau y aurait répondu avec empressement si les ressources de la Ligue l'avaient permis. Mais elles sont si exigües qu'il n'est pas possible de donner satisfaction à toutes les demandes analogues à celle du Centre Syndical du 13^e qui parviennent au Secrétariat général. Le Bureau exprime ses regrets au Centre Syndical du 13^e.

Espagne. (Semaine de Noël). — Le Comité de Coordination pour l'Aide à l'Espagne républicaine organise une semaine de Noël au cours de laquelle il voudrait faire des envois massifs de vivres et de vêtements. Il demande l'obole de la Ligue.

Le Bureau charge le Trésorier général de faire parvenir au Comité de coordination la contribution de la Ligue.

Pétition au Parlement. — La Ligue des Mères et des Educatrices pour la Paix prend l'initiative d'une pétition à présenter au Parlement en faveur de l'Espagne, d'une part, et de l'aide aux réfugiés politiques d'autre part. Elle demande à la Ligue de signer cette pétition.

Le Bureau accepte de donner la signature de la Ligue au texte présenté par la Ligue des Mères et des Educatrices pour la Paix.

Ardeche (Reconstitution de la Fédération). — Le 14 octobre, les membres du Bureau de la Fédération de l'Ardeche estimant qu'il leur était impossible de collaborer plus longtemps, moralement et matériellement avec une Ligue dont le Comité Central était prêt à recommencer allégrement le crime de 1914 ont donné leur démission à la fois de membres du Bureau de la Fédération et de ligueurs. Quelques membres de bureaux de Sections du département les ont suivis dans leur décision.

En vue de la reconstitution de la Fédération, le Bureau avait chargé M. René Georges-Etienne de visiter quelques Sections du département. M. René

Georges-Etienne a vu les bureaux des Sections d'Annonay, de Tournon, du Cheylard, de Lamastre, de Saint-Péray, du Teil et d'Aubenas. L'impression d'ensemble qui se dégage des conversations qu'il a eues est que la démission du Bureau fédéral a été désapprouvée par presque tous les ligueurs. Même ceux qui partagent l'opinion de M. Reynier sur la politique extérieure, estiment que les divergences entre le Bureau fédéral et le Comité Central ne justifiaient pas une démission de la Ligue. Par ailleurs, en diverses Sections, il n'a pas été caché au délégué du Comité Central que l'attitude agressive de M. Reynier avait provoqué des protestations très vives. La plupart des collègues blâment les conditions du départ de M. Reynier, sans consultation préalable des Sections, et la publicité donnée à ce départ dans la presse systématiquement hostile à la Ligue. Ils sont tout prêts à mener l'action nécessaire à la reconstitution de la Fédération. D'accord avec l'ensemble des Sections, le président et l'ancien président de la Section d'Aubenas acceptent de se charger de cette réorganisation.

Le Bureau remercie M. René Georges-Etienne du dévouement et du tact avec lesquels il a conduit la mission délicate qui lui avait été confiée. Il se félicite des résultats obtenus. Il remercie également les Sections qui ont reçu M. René Georges-Etienne et tous les ligueurs qui l'ont si utilement renseigné et secondé. Le Bureau en souhaitant le prompt succès des efforts tentés pour la réorganisation de la Fédération, décide de mettre ses propagandistes à la disposition de la Fédération réorganisée.

Gironde (Fédération). — M. Georges Etienne rend compte au Bureau du congrès de la Fédération de la Gironde qu'il a précédé le dimanche 11 décembre. Le Congrès auquel presque toutes les Sections étaient représentées, a tenu deux séances au cours desquelles ont été examinées diverses questions dont les plus importantes ont été : la Ligue et le Rassemblement populaire, et l'action de la Ligue depuis le congrès d'Avignon.

M. Georges Etienne indique que le congrès a décidé de maintenir sa collaboration au Rassemblement populaire et qu'il a approuvé chaleureusement la lecture du manifeste rédigé par le Comité Central « Après Munich ». Il a réclamé pour le peuple espagnol le droit de régler lui-même son sort en dehors de toute intervention extérieure. Il a demandé l'inscription, à l'ordre du jour du prochain congrès national, du problème de la paix.

A 13 heures, la plupart des congressistes se réunissent en un excellent banquet à l'issue duquel plusieurs discours furent prononcés, tous rendant hommage à l'action du Comité Central.

La Fédération tout entière a tenu à exprimer sa vive reconnaissance à son président André Texier et elle lui a donné une marque nouvelle de son attachement en votant l'ordre du jour qu'il lui proposait.

Allier (Fédération). — Le Bureau fédéral de l'Allier a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Bureau de la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme constate que l'Europe engrenée dans la course aux armements est entraînée à sacrifier chaque jour davantage ses ressources, ses forces et sa raison, et son avenir et que, non seulement cette course aux armements ruine les peuples mais conduit inévitablement tous les Etats à se

rapprocher d'une même structure aux dépens tant des libertés individuelles que des pouvoirs de contrôle et de délibération :

Considérant qu'une guerre mettant aux prises deux ou plusieurs nations d'Europe constituerait une catastrophe sans précédent tant par le nombre des victimes que par l'ampleur des destructions et l'horreur des dévastations contre lesquelles toute défense est impuissante et que la routine politique des alliances et des armements ne peuvent éviter ;

Declare que la Fédération de l'Allier de la Ligue des Droits de l'Homme refuse son concours à toute politique et à toute action d'exaltation nationaliste, de militarisation des individus et d'acceptation de la guerre ;

Certain que l'arrêt immédiat et urgent de la course aux armements est la condition première de la sauvegarde des libertés du progrès social et de la paix ;

Estimant que des offres précises, publiques et loyales de désarmement formulées par le gouvernement de la République pourraient recevoir l'accord de tous les Etats intéressés, si elles sont assorties, en même temps, de propositions équitables d'arrangement sur les problèmes d'économie et de migration et spécialement sur les questions des colonies et des échanges ;

Rappelant qu'en septembre 1938, les peuples de tous les pays, résignés cependant à faire la guerre ont marqué par leur soulagement à accueillir le maintien de la paix leur universel désir d'entente, décide d'entreprendre sans délai une action pacifiste en vue de propager et fortifier dans l'opinion les points de vue ci-dessus exprimés et d'obtenir du gouvernement français l'initiative, sur le plan international, d'une politique de désarmement et de règlement général complétée par le recours au referendum du plébiscite préalable à toute guerre ;

Le Bureau enregistre avec satisfaction la déclaration du Bureau fédéral de l'Allier analogue dans ses grandes lignes et sur les points essentiels à l'attitude prise par le Comité Central conformément aux décisions des Congrès nationaux. Il constate notamment que la Ligue tout entière a toujours refusé son concours à toute exaltation nationaliste, à toute militarisation des individus et de la nation, à tout recours à la guerre comme instrument de politique nationale — et qu'elle continue à les repousser unanimement.

Après la grève du 30 novembre (une initiative de la Section de Tarascon). — Sur l'intervention de la Section de Tarascon (Ariège) auprès de la direction de l'usine hydro-électrique de Sabart, propriété de la Compagnie d'Alais-Forges et Camargue, les licenciements massifs de personnel à la suite de la grève du 30 novembre, ont été annulés. Les ouvriers licenciés sont réintégrés à l'usine.

Le Bureau exprime ses plus vives félicitations à la Section de Tarascon pour cette heureuse initiative qui fait honneur à la Ligue.

ANNEXE

au Comité du 1^{er} décembre 1938

Le Secrétaire général à M. Fernand Corcos (1)

5 décembre 1938.

Mon cher Collègue,

Votre lettre du 30 novembre, adressée au Président, a été, comme vous le souhaitez, lue « à haute et intelligible voix » au Comité du 1^{er} décembre, et elle sera naturellement insérée aux « Cahiers », dans le compte rendu de la séance.

Elle avait été lue une première fois au Bureau, avant la séance du Comité, et le Bureau m'a chargé de vous fournir les explications nécessaires.

La décision de fermer les bureaux de la Ligue le jour de la grève générale a été prise par le Bureau, réuni le lundi 28. Vous êtes certain, écrivez-vous, que si le personnel n'est pas venu aux bureaux, c'est avec l'assentiment préalable du Secrétariat. Vous savez maintenant que c'est par une décision spontanée du Bureau. Le personnel n'avait rien demandé, le Secrétariat n'a rien décidé, le Secrétaire général étant à ce moment retenu en Alsace par la propagande. Il n'a donc appris la décision du Bureau qu'à son retour, le mardi matin, mais je puis vous donner l'assurance qu'il y a entièrement souscrit et que, présent à la séance du Bureau, il aurait appuyé la proposition, si elle avait rencontré quelque résistance, ce qui n'a pas été le cas. Le Bureau a pris sa décision pour deux motifs :

(1) Voir la lettre de M. Corcos, Cahiers, 1939, page 27.

1^o Il a craint que l'arrêt éventuel des moyens de transport ne mette le personnel en face de difficultés matérielles quasiment insurmontables ;

2^o L'autre motif est d'un ordre tout différent et, pour nous, beaucoup plus important. Le Bureau n'a pas voulu placer le personnel, dont la plus grande partie est syndiquée, dans l'obligation de choisir entre deux devoirs : le devoir de se rendre à son travail et le devoir d'obéir à sa conscience syndicale. On pouvait envisager une autre solution : laisser la Ligue ouverte, et le personnel libre d'y venir ou non. Cette solution a été écartée par le Bureau, qui n'a pas voulu provoquer de divisions dans le personnel.

Nous avons la conviction, qu'en agissant ainsi, nous n'avons pas ni à la Ligue, sans doute, une journée de présence dans les lieux de travail a été perdue. Mais je vous prie de croire que du travail a été fait quand même, tout au moins par les chefs de service (je ne parle pas, bien entendu, du secrétaire général, dont la quantité de travail ne se mesure pas au nombre des heures de présence). Quant au personnel ordinaire, il a fait en sorte que le retard soit compensé dans les journées qui ont suivi.

Mais ce sont surtout, à nos yeux, les intérêts moraux de la Ligue que nous avons bien servis. Comme vous l'écrivez, me semble-t-il, dans un passage de votre lettre, nous considérons les membres du personnel de la Ligue comme des collaborateurs. Nous avons nous-mêmes souhaité qu'ils se syndiquent. Sur la proposition du regretté Chabrun, nous les avons aidés à se syndiquer. Ce n'est pas pour les mettre un jour en demeure de se dérober à l'appel de leur syndicat. Cela nous imposait, au contraire, le devoir de leur éviter, dans toute la mesure de nos moyens, un conflit avec leur syndicat.

M'étant ainsi acquitté du mandat que m'a donné le Bureau, je vous demande la permission d'ajouter un mot personnel.

Je n'ai pas lu sans regret, je l'avoue, la phrase de votre lettre où, rappelant que le Président et les membres du Comité ne mesurent ni ne comptent les heures de dévouement à la Ligue, vous ajoutez : « J'estime que je ferais montre de mépris envers le personnel si je lui disais : nous, nous agissons par dévouement, mais vous, vous êtes payés pour ce faire. » Vous ajoutez très justement que le personnel serait offensé si on lui parlait ainsi. En effet. Mais le personnel aurait aussi le droit de répondre — et nous avons, nous, le devoir de répondre pour lui — qu'on ne peut pas exiger une collaboration gratuite de ceux et de celles qui donnent à la Ligue tout leur temps et qui sont obligés de gagner leur vie. Le leur rappeler, et partir de là pour leur imposer des conditions matérielles ou morales de travail que nous n'accepterions pas pour nous-mêmes, ne serait pas digne de la Ligue.

Persuadé que nous sommes d'accord, au moins sur ce dernier point, je vous prie de croire, mon cher Collègue, à mes sentiments dévoués.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
Emile KAHN.

M. Fernand Corcos au Secrétaire général

8 décembre 1938.

Mon cher collègue,

Vous avez bien voulu m'indiquer que le Bureau de la Ligue « avait souhaité que le personnel fut syndiqué », qu'il l'a « aidé à se syndiquer ». Je reconnais la bonne intention, ce faisant, du Bureau, je voudrais cependant que soit soumise une autre thèse à mes collègues du Comité Central.

La Ligue est gérée par un ensemble de personnes dont chacune a ses fonctions, mais dont toutes doivent apporter le même dévouement volontaire. Si un employé était syndiqué avant son entrée à la Ligue, s'il désire se syndiquer pendant qu'il y est, cela est son affaire propre et nous n'avons pas à y intervenir. Mais il n'y a pas à concevoir le Comité Central comme un patron, dont les employés ont à défendre des intérêts professionnels. Encore moins faut-il admettre la possibilité d'un conflit entre les personnes occupées à la Ligue et un syndicat — conflit auquel vous avez fait allusion dans votre lettre du 5 décembre.

La Ligue est la source même du droit mis en œuvre par le syndicalisme ; elle est l'inspiratrice du droit mis en œuvre par les partis politiques républicains. Normalement, il ne peut y avoir conflit entre les partis républicains et la Ligue, ou entre le syndicalisme et la Ligue. Et s'il arrivait qu'un tel conflit put s'élever, ni un organisme politique, ni un organisme syndical n'aurait qualité pour intervenir itérativement pour certains de nos collaborateurs contre le Comité Central.

Qu'il y ait à la Ligue des personnes rémunérées et d'autres qui ne le sont pas, cela ne change rien au fait que l'ensemble des personnes travaillant dans et pour la Ligue forme un groupe de collaborateurs. Le résultat du

travail de tous les collaborateurs de la Ligue c'est l'élabo-
ration du droit social et la lutte contre toutes les injustices.
Dans ces conditions, imaginer que les collaborateurs rémuné-
rés à la Ligue pourraient, contre les collaborateurs non-
rémunérés, élever, je le répète, un conflit dont un syndicat
serait jugé, me paraît une chose inadmissible. Je ne crois
pas que les intérêts des collaborateurs rémunérés de la
Ligue puissent être mieux défendus par un syndicat que par
le Comité Central. J'ai la fierté, tout au contraire, de penser
que ce sont les suggestions du Comité Central qui fournis-
sent au syndicalisme ses meilleurs arguments. Je comprends
que des travailleurs se syndiquent contre leur patronat ;
je ne comprends pas qu'on se syndique contre soi-même,
encore moins contre le Comité Central de la Ligue, alors
qu'on est soi-même (rémunéré ou non) partie opérante et
intégrante de ce même Comité Central.

Croyez, mon cher collègue, à mes sentiments dévoués.

Fernand Corcos.

NOS INTERVENTIONS

Après les grèves du 30 novembre 1938

A la suite des grèves du 30 novembre, la Ligue a
été saisie de nombreuses demandes de renseigne-
ments et d'intervention. Parmi les affaires que nous
avons suivies nous en retenons deux à titre d'exem-
ple.

I

A M. le Ministre des P. T. T.

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur
M. Pierre Caffart, chargé des Postes à la gare
Montparnasse, demeurant 34, rue Saint-Dominique,
à Paris, dont la situation est la suivante :

Le 30 novembre dernier, comme chaque matin,
M. Caffart arrivait à bicyclette à l'angle du boule-
vard Montparnasse et de la rue de l'Arrivée, afin de
prendre son service à 5 heures dans les sous-sols de
la gare Montparnasse.

Arrêté sans motif et amené au Commissariat, il
fut relâché à 16 heures, après douze heures de déten-
tion : il vint immédiatement rendre compte de cet
incident à l'administration et reprendre son service.

Cependant, le 3 décembre, M. Caffart reçut par pli
recommandé l'avis qu'il était suspendu de ses fonc-
tions pour le motif suivant : absence irrégulière et
concertée.

Or, l'absence de M. Caffart a pour cause l'arresta-
tion de celui-ci, effectuée avant l'heure de son tra-
vail, alors que, non seulement rien ne permettait de
présumer qu'il allait faire grève, mais que sa pré-
sence sur le lieu de travail, à l'heure matinale où
il devait prendre son service, présupposait qu'il ne
songeait pas à faire grève.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le
Ministre, de vouloir bien ordonner une enquête sur
les conditions dans lesquelles M. Caffart a été em-
pêché de se rendre le 30 novembre à son travail et,
si les faits qui nous ont été rapportés sont exacts,
donner toutes instructions utiles afin que soit annu-
lée la sanction injustifiée que vient de subir ce fonc-
tionnaire.

Nous vous serions obligés, au surplus, de nous
tenir au courant de la suite réservée à notre inter-
vention.

A la suite de notre intervention aucune peine disci-
plinaire n'a été prononcée contre M. Caffart, dont la
bonne foi a pu être établie.

II

A M. le Ministre de la Justice

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute
bienveillance la remise des peines de prison pro-
noncées à la suite des grèves du 30 novembre contre
trois militants ouvriers de La Rochelle.

Le secrétaire du syndicat des ouvriers du bâti-
ment a été condamné à quatre mois de prison sans

sursis et à trois cents francs d'amende. Il n'avait ja-
mais été condamné.

M. Perrin, secrétaire adjoint du même syndicat, a
été condamné à trois mois de prison et cinquante
francs d'amende.

M. Mercier, membre du Bureau du syndicat, a été
condamné à deux mois de prison et cinquante francs
d'amende. Il est père de trois jeunes enfants.

Les condamnations qui frappent pour faits de grève
des ouvriers estimés de leurs camarades et de leurs
concitoyens vous paraîtront sans doute, comme à
nous, extrêmement lourdes. Elles ont provoqué dans
les milieux ouvriers de La Rochelle une irritation
compréhensible. Le souci de l'équité comme celui de
la paix sociale commandent des mesures d'apaise-
ment. Nous vous demandons justement de bien vou-
loir accorder à ces trois condamnés la remise de la
peine qui les a frappés.

(7 janvier 1939.)

Rapatriment des enfants espagnols

A M. le Ministre de l'Intérieur,

Notre association a été extrêmement émue par les
conditions dans lesquelles des enfants espagnols hé-
bergés jusqu'ici en France, ont été rapatriés ou me-
nacés de l'être.

Le gouvernement républicain d'Espagne a confié un
certain nombre d'enfants au « Comité d'accueil pour
les enfants d'Espagne ». Ceux-ci ont été placés par
les soins du Comité d'accueil dans des familles ou
des institutions où ils reçoivent les meilleurs soins.
Le contact a été maintenu dans la mesure du possible
entre les enfants et les familles demeurées en Es-
pagne.

Or, ces temps derniers, votre administration a don-
né l'ordre de rapatrier un certain nombre de ces en-
fants.

Nous tenons tout d'abord à faire les plus expressés
réserves sur le principe même de cette intervention
administrative. Ce sont des organismes espagnols of-
ficiels qui ont confié ces enfants à des associations
françaises. Si des parents réclament leurs enfants, la
question doit être réglée entre l'ambassade et le Co-
mité d'Accueil ; ils n'ont pas à s'adresser au gou-
vernement français qui, de son côté, n'a pas à don-
ner suite à leurs demandes.

En fait, ces enfants sont réclamés dans des condi-
tions souvent très suspectes : elles sont transmises
par « l'Ambassade de France à Saint-Jean-de-Luz ». Renseignements pris, il semble qu'un bureau qui
existait au temps où M. Herbette, ambassadeur en
Espagne, exerçait ses fonctions à Saint-Jean-de-Luz,
aurait été maintenu, avec des attributions mal défi-
nies, après le remplacement de M. Herbette. Com-
ment ce bureau, qui usurpe un titre et des pouvoirs
qu'il n'a pas, peut-il mettre en mouvement votre ad-
ministration ?

Les lettres par lesquelles les enfants sont réclamés,
bien que signées du nom des parents, n'émanent pas
toujours d'eux ; elles sont souvent en contradiction
avec des lettres récentes par lesquelles les parents se
déclarent satisfaits des soins donnés. Certaines fami-
lles qui demandent le rapatriement résident en
zone franquiste et on peut se demander quelles pres-
sions elles ont subies, de quelles manœuvres elles
sont victimes, et jusqu'à quel point les enfants ré-
clamés ne serviront pas d'otages entre les mains des
autorités.

Mais il est une considération qui, à nos yeux, pri-
me toutes les autres. Les enfants espagnols héber-
gés en France sont à l'abri des horreurs de la guerre
et les sentiments d'humanité les plus élémentaires
nous commanderaient d'en recueillir un plus grand
nombre. Même s'il était exact que leurs parents les
réclament, nous n'aurions pas le droit de rejeter ces
enfants dans cet enfer, de les arracher à la sécurité
où ils vivent pour les exposer aux bombardements
et à la famine.

Toutes les familles, tous les groupements qui
avaient pris des enfants en charge, ont résisté aux

demandes de rapatriement, et dans un certain nombre de cas, ces demandes ont été abandonnées. Nous vous demandons instamment de les abandonner toutes et de ne prêter le concours des autorités françaises à aucune réclamation de cet ordre jusqu'à la fin des hostilités en Espagne.

(30 décembre 1938.)

L'amnistie en Tunisie

A M. le Président du Conseil,

Permettez-nous de vous demander, au moment où vous vous rendez en Tunisie, d'envisager de larges mesures de clémence à l'égard des Tunisiens condamnés pour des délits politiques.

A la suite des troubles survenus dans la Régence au mois d'avril dernier, les autorités ont procédé à des arrestations nombreuses et des condamnations sévères ont été prononcées. Beaucoup de ces condamnations pourraient aujourd'hui être effacées et les autres atténuées. Nous sommes persuadés que des mesures bienveillantes, apaisant des esprits aigris par l'amertume et la misère, serviraient grandement la cause française en Tunisie.

Au surplus, les manifestations récentes de la population tunisienne en faveur de la France, le loyalisme qu'elle vient de témoigner, méritent qu'un large pardon efface les dissensions passées.

Une amnistie des délits de presse serait également bien accueillie. Quelques journalistes ont pu tenir des propos qui ont été considérés comme regrettables. La tenue de la presse est parfaite aujourd'hui. Une amnistie abolirait le souvenir des polémiques abandonnées.

Nous serions heureux, Monsieur le Président du Conseil, s'il vous paraissait possible de donner à nos suggestions une suite favorable.

(30 décembre 1938.)

Une démarche analogue a été faite auprès du Résident général.

Pour les réfugiés d'Autriche

A M. le Ministre de l'Intérieur,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur la situation des réfugiés d'Autriche qui se trouvent dépourvus de passeports.

Pendant les premières semaines qui ont suivi le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, un certain nombre d'Autrichiens en possession du passeport national ont quitté le pays. Tous les passeports autrichiens sont périmés depuis le 31 décembre et ne peuvent, bien entendu, être renouvelés.

Les émigrés d'Autriche qui ont quitté leur pays ultérieurement ont reçu des passeports allemands. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, ces passeports sont retirés à leurs possesseurs par la Préfecture de police, de telle sorte qu'à l'heure actuelle, aucun réfugié originaire ou en provenance de l'ex-Autriche n'a de passeport. Or, ces réfugiés ne sont malheureusement pas à l'abri des mesures de refoulement ou d'expulsion. Lorsqu'ils sont invités à quitter le territoire, ils sont dans l'impossibilité de le faire, par la faute le plus souvent des autorités françaises qui leur ont confisqué leurs passeports.

Nous vous demandons de la façon la plus instante de vouloir bien donner toutes les instructions utiles pour que des titres d'identité et de voyage soient délivrés aux réfugiés d'Autriche dans les mêmes conditions qu'aux réfugiés allemands et qu'en attendant l'établissement de ces nouveaux titres de voyage, les passeports allemands soient restitués à ceux qui en étaient munis, spécialement à ceux qui sont frappés de mesures d'éloignement.

(7 janvier 1939.)

Autres Interventions

INTERIEUR

Divers

Pour les victimes du dévouement. — Au mois d'août dernier, nous avons attiré l'attention du Ministre de l'Intérieur sur la situation suivante :

Le 28 avril 1938, un commencement d'incendie éclatait chez M. Barthélémy, 210, rue de la Mutualité, à Antony. Alertés par des cris de femmes, deux citoyens de cette localité, M. Gantz Edouard, demeurant 193, avenue d'Orléans, et M. Picault Gratien, domicilié 205, avenue d'Orléans, à Antony, se précipitèrent dans le pavillon habité par M. Barthélémy et où étaient allés une jeune femme et son enfant de quelques jours.

Ils y trouvèrent un réchaud à essence en feu ; à l'instant où ils se disposaient à le jeter dehors, l'appareil explosa, et les malheureux sauveteurs, transformés en torche vivante, furent cruellement brûlés. Transportés à l'hôpital Cochin, ils devaient y succomber des suites de leurs brûlures, M. Gantz le 3 mai et M. Picault le 10 mai.

Une souscription ouverte au moment de l'accident en faveur de la famille des victimes, sur l'initiative de la municipalité, a rapporté une somme de 80.000 francs.

Estimant qu'une pareille indemnité ne saurait suffire à compenser un aussi grand sacrifice et atténuer pour les familles des victimes les conséquences de la disparition prématurée de leurs chefs, nous avons demandé au Ministre de l'Intérieur de bien vouloir envisager l'attribution d'un secours renouvelable aux familles des deux victimes.

Nous lui avons demandé, d'autre part, de provoquer une mesure d'ordre général assimilant les citoyens, victimes de leur dévouement et pour lesquels aucune réparation n'est prévue, aux fonctionnaires de l'Etat, visés par l'article 19 de la loi du 14 avril 1924, et de leur attribuer une pension.

JUSTICE

Mesures de clémence

Henner. — La Ligue a protesté contre les sanctions rigoureuses qui frappent les étrangers pour les infractions les plus bénignes aux décrets-lois du 2 mai.

M. Henner, secrétaire de la Ligue polonaise des Droits de l'Homme et sa compagne, Mme Kornbluh, se trouvant en vacances et Mme Kornbluh étant tombée malade, n'ont pu rentrer à Paris en temps utile pour faire renouveler leur permis de séjour qui venait à expiration le 2 septembre. Ils se sont présentés le 6. Pour un retard de quatre jours et bien qu'ils aient établi leur bonne foi, ils ont été déferés au tribunal correctionnel et condamnés à un mois de prison et cent francs d'amende.

Sur intervention de la Ligue, ils ont obtenu remise de la peine de prison.

Wiltgen (Mme). — Augustine-Elisabeth Martin, née à Champigneulle (Mourthe-et-Moselle), de nationalité française, a épousé en 1925 un Luxembourgeois. A cette époque, la femme française qui épousait un étranger perdait automatiquement sa nationalité. Cette loi inique a été modifiée en 1927. Mais Mme Wiltgen, mariée sous l'empire de l'ancienne législation, était devenue étrangère. N'ayant jamais quitté la France, mère de 5 enfants français, se croyant Française, elle n'avait pas demandé de carte d'identité.

Il lui en coûta un mois de prison sans sursis. Les décrets du 2 mai sur la police des étrangers qui se proposent de frapper durement les « indésirables » n'ont assurément pas été édictés pour atteindre cette femme.

Nous avons demandé au Ministre de la Justice de la gracier.

TRAVAIL

Réfugiés politiques

Mayenne (réfugiés espagnols). — Le 11 juillet 1938, nous avons attiré l'attention du Ministre du Travail sur le cas des Espagnols réfugiés dans la Mayenne. (Voir *Cahiers* 1938, p. 522.)

Nous avons reçu, en date du 29 juillet, la réponse suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai bien reçu votre lettre du 11 courant, par laquelle vous signalez à mon attention la situation de réfugiés espagnols de la Mayenne, qui seraient placés par M. le Préfet de ce département dans l'alternative de présenter un contrat de travail visé favorablement par les services de la main-d'œuvre étrangère, ou de quitter le pays par la frontière de leur choix.

« Vous préconisez en faveur de ces étrangers, dont le cas est assez particulier, la délivrance d'une carte d'identité spéciale leur donnant la possibilité de travailler après entente avec l'Office de placement.

« Cette question dépasse le cadre des attributions des services de la main-d'œuvre étrangère et est de la compétence de M. le Ministre de l'Intérieur, auprès duquel votre intervention pourrait plus utilement se faire.

« Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne les services de la main-d'œuvre étrangère, mes précédentes instructions ont été confirmées. Les demandes de cartes de travail de ces réfugiés seront toujours examinées avec la plus grande bienveillance et les autorisations ne manqueront pas d'être accordées toutes les fois qu'elles ne concurrenceront pas la main-d'œuvre locale.

La Ligue à l'étranger

ESPAGNE

Moragas Galissa (José-Maria). — La Ligue est intervenue, le 3 septembre 1938, auprès de M. Alvarez del Vayo en faveur du Dr José-Maria Moragas Galissa, condamné à mort par le tribunal spécial de Guardia. (Voir *Cahiers* 1938, p. 557.)

Par lettre du 27 décembre, M. Alvarez del Vayo a bien voulu nous faire savoir que le Dr José-Maria Moragas Galissa, après un jugement de révision, avait été condamné à 30 ans d'interdiction de séjour.

ETATS-UNIS

La libération de Tom Mooney. — Nos lecteurs n'ont pas oublié les campagnes menées par la Ligue en faveur de deux militants syndicalistes, Tom Mooney et Warren Billings, condamnés injustement aux Etats-Unis pour un attentat qu'ils n'avaient pas commis. (*Cahiers* 1932, 1933.)

Bien qu'un nouveau jugement ait prononcé leur acquittement en 1934, Tom Mooney avait été maintenu en prison, le second jugement, aux termes de la loi locale, n'annulant pas le premier !

Nous avons poursuivi nos démarches en vue de la grâce. (*Cahiers* 1937, p. 58.)

La presse annonce qu'après 22 ans de détention, Tom Mooney a été libéré le 8 janvier.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

10 octobre 1938. — Morondava (Madagascar), président : M. Muller, surveillant en chef des Travaux publics.

7 novembre 1938. — Evaux (Creuse), président : M. Pierre Couvel, ingénieur du service vicinal.

A NOS SECTIONS.

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Du 27 décembre 1938 au 10 janvier 1939, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Alger, Algérie police d'Etat, Intérieur.
Alpes-Maritimes, instruction publique, scolarité prolongée, organisation, Education nationale.
Charente-inférieure, Wolf Nathamel, Intérieur.
Gironde, Ghilliani Edoardo, Intérieur.
Landes, Maroc, Vézian Eliacin, Colonies.
Haute-Loire, Planché Jean, Pensions.
Saône-et-Loire, Calandre Henri, Justice.

2^o Affaires soumises par les Sections

Aleçon, Dunoyer André, Colonies.
Arcachon, Coueron, Nîmes, Vézian Eliacin, Colonies.
Bône, Mostaganem, Algérie, police d'Etat, Intérieur.
Chalon-sur-Saône, Calandre Henri, Justice.
Doulens, Doulens, attitude du capitaine X..., Air.
Genève, Etrangers, Madagascar immigration, Colonies.
Hirson, Possouglon Jean, Justice.
La Rochelle, Actualités cinématographiques, censure, Intérieur ; grève du 30/11/38, Justice.
Majunga, Philippe René, Colonies.
Marseille, Bregliano Luca, Intérieur ; Bricon Ernest, Justice ; Traore Etienne, Justice.
Metz, Boudet Pierre, Guerre.
Mulhouse, Gunzburger Siegmund, Affaires Etrangères ; Rudolf Edouard, Intérieur ; Suslak Dienstlein, Affaires Etrangères ; Taussig Eugène, Justice ; Unger Hersch, Affaires Etrangères.
Nantes, De Gennaro Saverino, Travail.
Nevers, Adam Ferenc, Justice.
Paray-Vieille-Poste, Education nationale, défense de l'enseignement laïc, Education nationale.
Paris-12^e, Scuto Gennaro, Intérieur.
Paris-14^e, Blattberg Esler, Intérieur.
Pont-Rémy, Tuberculose pulmonaire, protection contre le contagion dans les écoles, Santé publique.
Valenciennes, Tricarl Albert, Justice.

3^o Affaires soumises par les Ligues étrangères

Comité allemand, Brasch Georges, Intérieur ; Goldhamer Alexander, Intérieur ; Heiden Karl, Intérieur ; Hemme Erna, Intérieur ; Herzberg Paul, Intérieur ; Kielmanowicz Helmoeh, Intérieur ; Stab Kate, Intérieur ; Turek Ludwig, Intérieur.

Ligue espagnole, Alejandra Sanz, Préfet de Police ; Blasevitch Mateo, Intérieur.

Ligue hongroise, Muller Alexandre, Intérieur ; Nobl Antoine, Intérieur ; Roth André, Intérieur ; Weisz Samuel, Intérieur.

Ligue italienne, Abbruzzetti Luigi, Intérieur ; Allegretti Amedeo, Intérieur ; Amodio Leonardo, Intérieur ; Bellani Pierre, Intérieur ; Bregliano Luca, Intérieur ; de Col Vittorio, Intérieur ; de Gennaro Saverino, Travail ; Descortes Bruno, Intérieur ; Di Toma Sebastiano, Justice ; Faiani Corrado, Intérieur ; Gatti Giuseppe, Intérieur ; Ghilliani Edoardo, Intérieur ; Giammattei Ulimo, Justice ; Gironi Giovanni, Intérieur ; Grassi Enrico, Intérieur ; Mandosino Rosa, Intérieur ; Marvin Giuseppe, Intérieur ; Migliavacca Gaspare, Intérieur ; Pinco Gasparo, Intérieur ; Renoffio Silvio, Justice ; Stanchi Roberto, Intérieur ; Scuto Gennaro, Intérieur ; Toili Gino, Intérieur ; Vattovez Vitale, Travail ; Velusto Salvatore, Intérieur.

Ligue polonaise, Altmann Peretz, Intérieur ; Cywak Joseph, Intérieur ; Doremus Josef, Intérieur ; Goldman Wolf, Intérieur ; Licht Nusyn, Intérieur ; Lipiec Chisza, Intérieur ; Najman Chawa, Intérieur ; Syler Moszko, Intérieur ; Wuzek Hana, Intérieur ; Zebrun Piotr, Intérieur.

Ligue russe, Derbemont Constantin, Intérieur ; Michaloff Yvan, Intérieur.

Réponses des ministres

Les ministères compétents nous ont informés qu'à la suite de nos démarches, les affaires suivantes avaient été mises à l'étude. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de

la Fédération et de la Section, puis la *cote* du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

Mulhouse, Suslak née Dienstein, Affaires Etrangères.

Nantes, de Gennero Saverio, Travail.

Paris-19^e, Lailour Henri, Ambassadeur d'Espagne à Paris.

Salernes, Foerster Fritz, Affaires Etrangères.

Ligue espagnole, Garcia Maria, Affaires Etrangères.

Ligue italienne, Blésio Francesco, Intérieur; Buffolo Oscar, Intérieur; Cadoni Giovanni, Intérieur; de Gennero Saverio, Travail; Tellini Giuseppe, Intérieur.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 22 au 29 octobre, M. Baylet a visité les Sections suivantes : Château-Arroux, Noyers-sur-Jabron, Saint-Vincent-sur-Jabron, Orain, Manosque, Maljail, Barcelonnette (réunion à la Condaminé), Barcelonnette, Digne, Sisteron (Basses-Alpes).

Du 22 au 30 octobre, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Cherbourg, Equeurdreville, Moulébourg, Portbail, La Haye-du-Puits, Coutances, Saint-Lô, Villedieu, Avranches, Bréhal, Granville (Manche).

Du 7 au 14 novembre, M. Garnier-Thenon, accompagné de M. Lefeuvre, président fédéral, a visité les Sections suivantes : Ballon (réunion à Saint-Jamme), Fresnay-sur-Sarthe (réunion à Songe-le-Ganelon), Ecommoy, Le Mans, Sillé-le-Guillaume, La Ferté-Bernard, Mauseigné, Montfort-le-Rotrou (réunion à Connerré) (Sarthe).

Réunions organisées avec le concours du Comité Central

Conférences

6 novembre. — Nibelle (Loiret) : Mme Odette-René-Bloch, membre du Comité Central.

12 novembre. — Tonneins (Lot-et-Garonne) : M. Léon Baylet, membre du Comité Central.

13 novembre. — Blois (Loir-et-Cher) : M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue.

13 novembre. — Miramont (Lot-et-Garonne) : M. Léon Baylet.

15 novembre. — Paris XIV^e (Seine) : M. Michel Garnier-Thenon, représentant du Comité Central.

19 novembre. — Auxerre (Yonne) : Mme Suzanne Collette-Kahn, membre du Comité Central, et M. Emile Kahn.

19 novembre. — Sannois (Seine-et-Oise) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

22 novembre. — Paris 3^e (Seine) : M. Michel Garnier-Thenon.

24 novembre. — Paris 13^e (Seine) : M. Victor Basch, Président de la Ligue.

25 novembre. — Colmar (Haut-Rhin) : M. Emile Kahn.

25 novembre. — Isle-Adam (Seine-et-Oise) : M. Quillard, représentant du Comité Central.

26 novembre. — Strasbourg (Bas-Rhin) : M. Emile Kahn.

26 novembre. — Fronton (Haute-Garonne) : M. Léon Baylet.

27 novembre. — Carbonne (Haute-Garonne) : M. Léon Baylet.

28 novembre. — Mulhouse (Haut-Rhin) : M. Emile Kahn.

28 novembre. — Paris 8^e (Seine) : M. Victor Basch.

2 décembre. — Chartres (Eure-et-Loir) : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue.

2 décembre. — Argelès (Pyrénées-Orientales) : M. Léon Baylet.

3 décembre. — Carbère (Pyrénées-Orientales) : M. Léon Baylet.

6 décembre. — Saint-Ouen (Seine) : M. Joint, membre du Comité Central.

10 décembre. — Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : M. Cudenet, membre du Comité Central.

11 décembre. — Lille (Nord) : M. Emile Kahn.

11 décembre. — Monsoult (Seine-et-Oise) : M. Caillaud.

17 décembre. — Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) : M. Caillaud.

17 décembre. — Gennevilliers (Seine) : M. Quillard.

17 décembre. — Varengeville-sur-Mer (Seine-Inférieure) : M. Garnier-Thenon.

18 décembre. — Loudun (Vienne) : M. Léon Baylet.

19 décembre. — Chilon (Indre-et-Loire) : M. Léon Baylet.

19 décembre. — Honfleur (Calvados) : M. Garnier-Thenon.

20 décembre. — Grand-Quevilly (Seine-Inférieure) : M. Garnier-Thenon.

20 décembre. — Loches (Indre-et-Loire) : M. Léon Baylet.

21 décembre. — Amboise (Indre-et-Loire) : M. Léon Baylet.

21 décembre. — Montreuil-sous-Bois (Seine) : M. de

Stoecklin, représentant du Comité Central.

23 décembre. — Paris 17^e (Seine) : M. Victor Basch.

Autres réunions

28 octobre. — Paris, Maison de la Ligue : Réunion d'information sur la crise internationale. M. le Dr. Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue; Mme Suzanne Collette-Kahn, membre du Comité Central; M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue; MM. Cudenet, Gombault, Soelle, membres du Comité Central.

5 novembre. — Corbeil (Seine-et-Oise), manifestation franco-italienne : M. Michel Garnier-Thenon, représentant du Comité Central.

20 novembre. — Paris, confédération Dyard : MM. Guernut et Langevin, vice-présidents de la Ligue.

21 novembre. — Paris, conférence nationale restreinte du Rassemblement universel pour la Paix : M. Victor Basch, Président de la Ligue; MM. Albert Bayet, Hérold, Guernut, Langevin, Sicard de Plauzoles, vice-présidents de la Ligue; Mme Suzanne Collette-Kahn, membre du Comité Central; M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue; M. Georges Etienne, Trésorier général de la Ligue.

11 décembre. — Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : réunion des cadres des sections : M. Cudenet, membre du Comité Central.

Congrès fédéraux

13 novembre. — Loir-et-Cher (Blois) : M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue.

13 novembre. — Lot-et-Garonne (Miramont) : M. Léon Baylet, membre du Comité Central.

27 novembre. — Haute-Garonne (Carbonne) : M. Léon Baylet.

11 décembre. — Nord (Lille) : M. Emile Kahn.

11 décembre. — Gironde (Bordeaux) : M. Georges Etienne, Trésorier général de la Ligue.

18 décembre. — Somme (Amiens) : M. Emile Kahn.

Campagnes de la Ligue

Après Munich

Pour l'accord de Munich. — Les Fédérations de l'Ardeche, Jura, Rhône, Seine et les Sections de Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Avalon (Yonne), Belleville-sur-Saône (Rhône), Castillon-sur-Dordogne (Gironde), Clairvaux (Aube), Corquilleroy (Loiret), Fécamp (Seine-Inf.), Firminy (Loire), Fontenay-sous-Bois (Seine), Maisons-Affort (Seine), Nanterre (Seine), Nîmes (Gard), Orange (Vaucluse), Paris-5^e, Paris-17^e, Poitiers (Vienne), La Rochelle (Charente-Inférieure), La Roche (Charente-Inf.), Rouen (Seine-Inf.), Saint-Xandre (Charente-Inf.), Toucy (Yonne), Valence (Drôme), Vire (Calvados), Viroflay (Seine-et-Oise) se prononcent pour l'accord de Munich.

Contre l'accord de Munich. — Les Fédérations de la Creuse et de la Savoie; les Sections de Argenteuil (Seine-et-Oise), Benet (Vendée), Bernay (Charente-Inférieure), Bordeaux (Gironde), Bourgoin (Isère), Briey (Meurthe-et-Moselle), Cannes (Alpes-Maritimes), Chambéry (Savoie), Champagny-sur-Seine (Seine-et-Marne), Chatouillon (Charente-Inférieure), Châtillon-sous-Bagnaux (Seine), Confolens (Charente), Crain-Chaban (Charente-Inférieure), Croix-de-Vie (Vendée), Evreux (Eure), Genève (Suisse), Gex (Ain), Grancey-le-Château (Côte-d'Or), Grenoble (Isère), Herment (Puy-de-Dôme), L'Isle-Adam (Seine-et-Oise), Labastide-Rouairoux (Tarn), Lanester (Morbihan), Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), Morez (Jura), Paimboeuf (Loire-Inférieure), Paris 3^e, Paris 8^e, Paris 19^e (Amérique), Paris 1^{re} (Combat-Villeite), Puteaux (Seine), Rambouillet (Seine-et-Oise), Rovau (Charente-Inférieure), Saint-Christol-les-Alès (Gard), Saint-Cyr-Frècle (Seine-et-Oise), Saint-Ouen (Seine), Saint-Tropez (Var), Saint-Xandre (Charente-Inférieure), Sables-de-Bearn (Basses-Pyrénées), Sables-sur-Mer (Charente-Inférieure), Serquigny (Eure), Sisteron (Basses-Alpes), Suranès (Seine), Thuir (Pyrénées-Orientales), Tonny-Boutonne (Charente-Inférieure), Vigneux (Seine-et-Oise) se prononcent contre l'accord de Munich.

Pour la réunion d'une conférence internationale. — La Fédération de la Creuse et les Sections : Bourgoin (Isère), Confolens (Charente), Fécamp (Seine-Inférieure), Montceau-les-Mines (S.-et-L.), Rouen (Seine-Inférieure), Sables-sur-Mer (Charente-Inférieure), Saint-Astier (Dordogne), Saint-Ouen (Seine), Thiais (Seine), Vigneux (Seine-et-Oise) demandent la réunion d'une conférence internationale chargée de régler les différends qui divisent actuellement les peuples et de préparer le désarmement, seul gage d'une paix durable.

— Saint-Ouen demande la révision des traités; Vigneux

mandés que cette conférence soit le prélude d'une répartition des matières premières entre toutes les nations.

— La Fédération des Basses-Pyrénées et les Sections de Labastide-Rouairoux (Tarn), Toucy (Yonne) demandent la réunion d'une conférence universelle, destinée à régler l'ensemble des problèmes économiques, politiques et ethniques actuellement posés parallèlement à un programme de désarmement général, simultané et contrôlé.

— Avallon (Yonne), Grancey-le-Château (Côte-d'Or), Lille (Nord), Nanterre (Seine), Paris-IX^e demandent au gouvernement français de prendre l'initiative d'une conférence à Genève, dans le cadre d'une Union des Etats d'Europe.

— Avallon, Grancey-le-Château et Lille demandent la réorganisation territoriale et économique de l'Europe; Avallon et Grancey-le-Château demandent : 1) le règlement des conflits de l'Espagne et de la Chine par une proposition de médiation; 2) une juste répartition des mandats coloniaux et des matières premières; 3) la dénonciation de toutes les alliances.

— Avallon, Grancey-le-Château, Lille et Paris-IX^e demandent l'arrêt de la course aux armements, préface à un désarmement progressif, simultané et contrôlé.

— Nanterre et Paris-IX^e demandent la révision des traités.

— Les Sections de Bedous (Basses-Pyrénées), Toulouse (Haute-Garonne), Vincennes (Seine) demandent la réunion d'une conférence internationale, réglant d'abord les questions économiques et assurant ensuite le désarmement.

— Beausoleil (Alpes-Maritimes) demande au gouvernement d'agrandir le cadre de la conférence à quatre de Munich et d'y inviter, les représentants de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis; demande la révision du Traité de Versailles, le règlement du problème des matières premières et des colonies et l'admission comme principe de justice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du droit des minorités contre toute oppression. (29 septembre 1938.)

— Biarritz (Basses-Pyrénées) demande la réunion d'une conférence mondiale destinée à assurer, dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le désarmement simultané et contrôlé et la coopération économique, et, en attendant, l'armement de la France, afin que sa puissance soit au niveau de celle des autres pays. (7 novembre 1938.)

— Gram-Chaban (Charente-Inférieure), Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire) demandent la réunion d'une conférence internationale, d'où ne seraient pas exclues la Russie et l'Espagne républicaine et où pourraient être réglées toutes les questions intéressant l'Europe.

— Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire) demande que cette conférence soit suivie du désarmement simultané, général et contrôlé.

— Crest (Drôme), Poitiers (Vienne), Saint-Xandre (Charente-Inférieure) demandent la réunion d'une conférence internationale, où toutes les nations seront représentées pour établir enfin le statut de la Paix, fondé sur la justice.

— Saint-Xandre demande le désarmement simultané et contrôlé.

— Croix-Saint-Ouen (Oise) demande la réunion d'une conférence internationale assurant le désarmement et réglant ensuite les questions économiques. (9 décembre 1938.)

— Ermont (Seine-et-Oise) demande la réunion des conférences internationales, afin de régler l'affaire des Sudètes et la question d'Espagne. (14 septembre 1938.)

— Fontenay-sous-Bois (Seine) demande la réunion d'une conférence européenne pour régler tous les litiges et les ferments de guerre; demande : 1) la révision des traités et règlement des dettes de la dernière guerre; 2) le retrait des forces étrangères en Espagne; 3) le désarmement général et la constitution d'une milice internationale; 4) la constitution d'un budget européen. (Novembre 1938.)

— Gex (Ain) demande la réunion d'une conférence internationale de la Paix, préluce des Etats-Unis d'Europe formés par l'union de toutes les démocraties. (Novembre 1938.)

— Grenoble (Isère) et Paris-XIX^e (Amérique) estiment que la paix du monde ne peut être assurée que par une large entente internationale, dont les démocraties unies doivent prendre l'initiative. (Octobre 1938.)

— Lancaster (Morbihan), Pierrefitte (Seine), Sistrion (Basses-Alpes) demandent au gouvernement français, conformément aux idées exprimées par le Président Roosevelt, de mettre tout en œuvre pour construire la paix véritable et pour mettre fin à la course aux armements. (Octobre 1938.)

— Loches (Indre-et-Loire) et Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure) demandent au gouvernement d'engager auprès des peuples une campagne, afin d'obtenir la réduction des armements; cette limitation, une fois acquise, demandent de provoquer une conférence internationale qui réglerait les questions territoriales, coloniales, économiques et douaniers et serait la préface à la conférence du désarmement total et contrôlé de l'Europe. (Octobre-novembre 1938.)

— Le Perreux (Seine) demande, comme préluce d'une conférence internationale, une conférence mondiale des pays pacifistes démocratiques, examinant les demandes des Etats totalitaires. (Novembre 1938.)

— La Rochelle (Charente-Inférieure), Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) et Virolay (Seine-et-Oise) demandent que la Ligue prenne l'initiative d'une campagne en faveur de l'ouverture immédiate des négociations générales, pour faire cesser la guerre et pour la faire disparaître à jamais.

— La Rochelle et Virolay demandent plus particulièrement : 1) la révision des traités; 2) l'élaboration d'un nouveau statut politique et économique de l'Europe et du monde; 3) la limitation des armements, première étape vers le désarmement général.

— Sannois (Seine-et-Oise) demande la réunion d'une conférence internationale économique, pour régler les problèmes des matières premières et l'instauration d'une commission de contrôle pour vérifier si l'utilisation de ces matières est faite dans le but d'améliorer l'existence des travailleurs. (13 octobre 1938.)

Motion de sympathie à la Tchécoslovaquie. — Benet (Vendée), Confolens (Charente), Grenoble (Isère), Lille (Nord), Mayenne (Mayenne), Merlines (Corrèze), Montcau-les-Mines (Saône-et-Loire), Paimbœuf (Loire-Inférieure), Paris XIX^e (Amérique), Orange (Vaucluse), Poitiers (Vienne), Pontivy (Morbihan), Saint-Xandre (Charente-Inférieure), Thiais (Seine), Uriage (Savoie), Vire (Calvados) adressent au peuple tchécoslovaque et à ses dirigeants l'expression de leur admiration et de leur reconnaissance.

Contre l'accord franco-allemand. — Dijon (Côte-d'Or), Tonny (Charente-Inférieure) se prononcent contre l'accord franco-allemand (novembre 1938.)

Rassemblement populaire. — Les Fédérations de l'Ariège et de l'Aveyron; les sections de Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), Bernay (Charente-Infér.), Biarritz (Basses-Pyrénées), Bouganau (Creuse), Bourgon (Isère), Carly (Dordogne), Castelnaudary (Aude), Cavallion (Vaucluse), Château-Thierry (Aisne), Clairvaux (Aube), Clécy (Isère), Cléry Loiret, Confolens (Charente), Coulommiers (Seine-et-Marne), La Courvine (Creuse), Crest (Drôme), Croix-de-Vie (Vendée), Gex (Ain), Grenoble (Isère), Guelma (Constantine), La Guerche (Cher), Guéret (Creuse), Issy-les-Moulineaux (Seine), Lamotte-saint-Martin (Dordogne), Lames-teron (Morbihan), Marseille (Bouches-du-Rhône), Metz (Seine-et-Marne), Mende (Lozère), Morignac (Charente), Mesnil-le-Roi (Seine-et-Oise), Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne), Montcau-les-Mines (Saône-et-Loire), Ouzouer-sur-Loire (Loire), Paris III^e, Paris XIX^e (Amérique), Pompadour (Corrèze), Pontarion (Creuse), Poses (Eure), Puteaux (Seine), Rabat (Maroc), Royan (Charente-Infér.), Royère (Creuse), Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée), Saint-Maixent (Deux-Sèvres), Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), Serquigny (Eure), Solesmes (Nord), Sotteville-les-Rouen (Seine-Inf.), La Souterraine (Creuse), Thibblemont (Marne), Tonnay-Boutonne (Charente-Infér.), La Tour du Pin (Isère), Tourteron (Ardennes), Vallère (Creuse), Vannes (Morbihan), Venoux-les-Sablons (Seine-et-Marne), Virey-sur-Meuse (Hte-Saône), Ziguinchor (Sénégal) se prononcent pour le maintien et le renforcement du rassemblement populaire.

— Mâcon (Saône-et-Loire) et Paris V^e, tout en souhaitant le maintien de la Ligue au sein du Rassemblement Populaire demandent qu'elle y conserve son vrai visage.

— Draveil (Seine-et-Oise), Montchanin (Saône-et-Loire), Nice (Alpes-Maritimes), Virolay (Seine-et-Oise) demandent le retrait de la Ligue du Rassemblement Populaire.

— Grasse (Alpes-Maritimes) invite le Comité Central à remettre en question la collaboration de la Ligue avec le Rassemblement Populaire.

Pour un gouvernement de Rassemblement populaire. — Fontenay-sous-Bois (Seine), Paris XVIII^e (Grandes-Carrées), Pouques-les-Eaux (Nièvre) demandent au Comité Central de sonner le ralliement des républicains décidés, à rétablir un pouvoir un gouvernement vraiment représentatif de la volonté populaire telle qu'elle a été exprimée aux élections de mai 1936.

Regroupement des forces démocratiques. — Crest (Drôme), Palaiseau (Seine-et-Oise), Paris XVII^e (Grandes-Carrées) demandent le regroupement de toutes les forces de liberté, de progrès et de justice; Crest et Palaiseau comptent sur le Comité Central pour reprendre l'initiative de ce regroupement.

Contre la barbarie hitlérienne. — Br-sur-Aube (Aube), Biarritz (Basses-Pyrénées), Champigny (Seine), Crest (Drôme), La Croix-Saint-Ouen (Oise), Fontenay-sous-Bois (Seine), Isle Adam (Seine-et-Oise), Lion d'Angers (Maine-et-Loire), Paris III^e, Paris XVI^e, Paschadorettes-Pont-de-Dore (Puy-de-Dôme), Poses (Eure), Saint-Dizier (Haute-Marne), Saint-Ouen (Seine), Sistrion (Basses-Alpes), Solesmes (Nord), Uriage (Savoie) s'élevaient contre les odieuses mesures de représailles dont ont été victimes les Israélites d'Allemagne à la suite du regrettable attentat de l'ambassade allemande à Paris.

AUX LIGUEURS COMMERÇANTS

Beaucoup de nos collègues ont exprimé le désir de s'adresser de préférence à des *commerçants-ligueurs* pour les achats qu'ils ont à faire. Pour cela, il faut que les *ligueurs-acheteurs* connaissent les *ligueurs-vendeurs*, les *Cahiers* offrent ce moyen.

Il suffit que les *ligueurs-commerçants* se fassent connaître par l'insertion d'une annonce dans notre organe.

On sait que le prix de cette publicité est très réduit : 5 francs la ligne de 55 lettres ou signes.

Ligueurs-commerçants, n'hésitez donc pas à nous envoyer vos ordres de publicité, vous attirerez à vous la clientèle de nos collègues et aiderez nos *Cahiers* en même temps.

Remise de 10 % aux Ligueurs

Le Gérant : Guy ROCCA.

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs des conditions spéciales

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, Bd Voltaire, Paris-XI^e. (Tél. : Roq. 10-04. Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict sur mesures. Remise 10 0/0.

VINS ET CHAMPAGNE

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes Côte-d'Or, la b. 11 50, C. B. 12 50 par 25 t. départ gare.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou, Côleau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

Thomazeau Henri, viticulteur à Doué-la-Fontaine, (Maine-et-Loire), Vins d'Anjou, Côleaux du Layon, en cercles et en bouteilles, remise aux ligueurs. Représentants sérieux demandés dans toute la France.



TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible 850 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 6 fr.



Imprimerie Centrale du Croissant (5^{ème} N[°])
20, rue du Croissant, Paris-2^e